



# Sa Majesté le Roi préside à Fès un Conseil des ministres

*Examen des orientations générales du projet de loi de Finances, adoption d'un projet de loi organique et d'accords internationaux et nominations aux fonctions supérieures*

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9445

Du Mardi 19 au Jeudi 21 Octobre 2021

## Un pas impératif vers l'immunité recherchée

*La campagne de vaccination s'étend aux enfants en situation de rue et aux migrants irréguliers...*



Lire page 3

**Criminalisation de la migration**  
Grosse aberration  
*Les détentions qualifiées abusivement d'hébergement ou d'installation ... entre autres euphémismes déplacés*



Pages 4-5

**Le besoin en liquidité des banques s'accroît**



Page 14

**Ligue des champions**  
*Virée manquée du WAC à Accra*  
*Promenade de santé du Raja à Marrakech*



Page 31

# Sa Majesté le Roi préside à Fès un Conseil des ministres

*Examen des Orientations générales du projet de loi de Finances, adoption d'un projet de loi organique et d'accords internationaux et nominations aux fonctions supérieures*



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, dimanche au Palais Royal à Fès, un Conseil des ministres, consacré à l'examen des Orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année 2022, l'adoption d'un projet de loi organique et d'accords internationaux, ainsi qu'à des nominations aux fonctions supérieures, indique un communiqué lu par le porte-parole du Palais Royal, Abdelhak Lawrini.

Voici la traduction du communiqué :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé ce dimanche 17 octobre 2021, correspondant au 10 Rabii I-er 1443 H, au Palais Royal à Fès, un Conseil des ministres, qui a été consacré à l'examen des orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2022, l'adoption d'un projet de loi organique et de nombre d'accords internationaux, ainsi qu'à des nominations aux fonctions supérieures.

Au début des travaux du Conseil, Sa Majesté le Roi a renouvelé Ses félicitations au nouveau gouvernement et Ses souhaits de plein succès dans ses missions nationales au service du peuple marocain pour répondre à ses aspirations et attentes légitimes.

Par la suite et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, le ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé devant Sa Majesté le Roi sur les orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année 2022.

Le ministre a affirmé que ce projet a été élaboré dans un contexte marqué par l'émergence de signes d'une reprise de l'économie nationale, les enseignements tirés de la gestion de la crise pandémique et le début de la mise en œuvre du modèle de développement en tant que responsabilité nationale nécessitant la participation de toutes les énergies et forces vives du pays.

Le gouvernement a veillé à ce que le projet de loi de Finances soit un point de départ pour la mise en œuvre des Hautes orientations Royales et du programme gouvernemental.

Les orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année 2022 reposent sur les axes suivants :

Premièrement : La consolidation des bases de la relance de l'économie nationale, à l'effet de permettre aux différents secteurs de reprendre leur dynamisme ainsi que d'améliorer leur capacité à préserver les emplois et d'en créer d'autres. Il s'agit également de la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale ainsi que l'opérationnalisation du

Fonds Mohammed VI pour l'investissement, la mise en place de la charte de l'investissement, l'amélioration du climat des affaires et la mise en œuvre de la loi-cadre relative à la réforme fiscale.

Le gouvernement prendra les mesures urgentes pour accompagner les jeunes en matière d'emploi, encourager les initiatives des jeunes porteurs de projets dans le domaine agricole, insuffler une nouvelle dynamique au programme "Intilaka" à travers le lancement d'un nouveau projet "Al Forssa" qui vise à financer les projets de jeunes sans conditions préalables.

Deuxièmement : Le renforcement des mécanismes d'inclusion et l'avancement dans la généralisation de la protection sociale, en tant que chantier prioritaire qui bénéficie de la Haute sollicitude de Sa Majesté le Roi. Outre la poursuite de la mise en œuvre de la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des travailleurs non-salariés, l'année 2022 marquera le lancement de la deuxième phase de ce grand chantier portant sur l'élargissement de la population bénéficiaire aux catégories vulnérables et pauvres, bénéficiant actuellement du régime d'assistance médicale "RAMED".

En parallèle, les mesures nécessaires seront prises pour la généralisation progressive des allocations familiales, à travers la mise en œuvre du registre social unifié, une attention particulière sera accordée à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, en plus d'ériger la promotion de l'égalité des sexes dans divers domaines économiques et sociaux parmi les priorités de l'action gouvernementale.

Troisièmement : Le renforcement du capital humain, en prenant les mesures nécessaires visant à permettre à l'école publique de retrouver son double rôle de transfert du savoir et de promotion sociale.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à l'accélération de la généralisation de l'enseignement préscolaire, au renforcement des connaissances de base des enfants dès le primaire et au soutien de l'éducation des enfants des catégories démunies, notamment dans le milieu rural. Il s'agit également de veiller sur la réforme du système de formation des enseignants et la réhabilitation des centres de formation.

En application des Hautes orientations Royales, le gouvernement œuvrera au lancement d'une réforme profonde du système de santé de manière à réhabiliter le secteur de la santé et accompagner le chantier de la généralisation de la protection sociale.

Quatrièmement : la réforme du secteur public et le

renforcement des mécanismes de gouvernance, à travers l'accélération de la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée, la mise en place des mesures nécessaires pour la concrétisation des dispositions de la loi-cadre relative à la réforme des établissements et entreprises publics, et l'opérationnalisation de l'Agence nationale de la gestion stratégique des participations de l'Etat.

Il en est également de l'accélération de la réforme de l'administration, à travers l'activation de la Charte des services publics et du chantier de la simplification des procédures administratives, la généralisation de l'administration numérique, ainsi que la concrétisation de la Charte de la déconcentration administrative.

Par la suite, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative à la nomination aux fonctions supérieures.

Ce projet vise :

- à ajouter les établissements suivants à la liste des établissements publics stratégiques, dont la nomination des responsables fait l'objet de délibérations en Conseil des ministres :

- L'Agence nationale de réglementation des activités relatives au cannabis;

- L'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et du suivi des performances des établissements et entreprises publics;

- L'Agence nationale des eaux et forêts;

- à changer la dénomination de la « Société d'investissements énergétiques », qui prendra le nom de « Société d'ingénierie énergétique »;

- à ajouter trois établissements à la liste des établissements publics dont les responsables sont nommés en Conseil de gouvernement. Il s'agit des Fondations des œuvres sociales du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, du département des Eaux et Forêts et du département ministériel chargé de la Pêche maritime.

- Enfin, à supprimer l'Office de commercialisation et d'exportation de la liste des établissements nationaux dont la nomination de responsables fait l'objet de délibérations en Conseil de gouvernement, et ce après la publication de la loi portant dissolution et liquidation de cet Office.

Dans le cadre de la consolidation des relations de coopération et de partenariat liant le Maroc à plusieurs pays frères et amis et du renforcement de sa position aux niveaux continental et international, le Conseil des ministres a approuvé sept accords internationaux, dont quatre bilatéraux et trois multilatéraux.

Les conventions bilatérales visent la consolidation de l'aspect humanitaire dans les relations de notre pays avec des Etats appartenant à divers espaces en Europe, en Asie et en Amérique Latine. Elles concernent les domaines de l'assistance judiciaire mutuelle en matière pénale et le développement de la coopération dans les domaines des services aériens, de la culture, du sport et de la jeunesse.

Au niveau multilatéral, les conventions concernent l'adhésion du Maroc à la Charte de la renaissance culturelle africaine, l'accord pour l'établissement de "Africa Finance Corporation" (AFC), le Protocole d'amendement à la convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

A l'issue des travaux du Conseil et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résident à l'étranger, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a bien voulu nommer :

- M. Mohamed Benchaaboun, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République française ;

- Et M. Youssef Amrani, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de l'Union européenne.

# Un pas impératif vers l'immunité recherchée

*La campagne de vaccination s'étend aux enfants en situation de rue et aux migrants irréguliers...*

Pour qu'elle soit efficace dans la lutte contre la propagation du Covid-19, la vaccination doit inclure le plus grand nombre de personnes. Y compris les migrants irréguliers et les enfants en situation de rue qui font partie des catégories les plus exposées au virus. Les vaccins s'avèrent donc primordial, d'abord pour leur propre santé et puis pour pouvoir endiguer la pandémie et empêcher les mutations du virus. «Pour être vraiment efficace, une campagne de vaccination doit atteindre tout le monde», nous explique Dr. Rania.O, médecin au CHU Ibn Rochd.

Dans ce sens, le ministre de la Santé a annoncé, via une circulaire adressée aux directeurs régionaux, l'intégration dans la campagne de vaccination des enfants en situation de handicap, ceux non scolarisés ou en conflit avec la loi, en plus des migrants en situation irrégulière, tout en appelant à l'accélération du rythme de la campagne de vaccination. «L'accélération du rythme de la vaccination doit être forte, proactive et ciblée permettant de faire bénéficier, par la première dose, les personnes n'ayant pas reçu la primo-

vaccination et d'achever le schéma vaccinal par la deuxième et la troisième doses pour ceux qui ont commencé leurs vaccinations», lit-on dans ladite circulaire. Pour ce faire, le ministère de la Santé recommande un changement dans la stratégie de ciblage, à travers notamment la réalisation d'une analyse du recrutement et de l'abandon de la vaccination par provinces et par tranche d'âge et l'intégration des catégories précitées.

Dans les prochains jours, toute personne en situation irrégulière pourra donc prétendre au vaccin et aucun document ne devrait lui être demandé puisque partager ses données et révéler sa situation auprès d'un personnel de santé fait surgir chez beaucoup la crainte d'une dénonciation aux autorités chargées de la migration. «Les migrants sans papiers sont très méfiants vis-à-vis des autorités publiques, quelle que soit leur nature», constate Souleiman, un jeune ivoirien de 28 ans en situation irrégulière. «Il faut faire un grand travail de sensibilisation pour pouvoir toucher les plus réticents», ajoute-t-il.

Adjoua, un autre sans papier de nationalité malienne appro-



ché par Libé, explique être hésitant à l'idée de se faire vacciner. «Mais si on me le propose, je pense que je le prendrai», souligne ce jeune homme qui vit au Maroc depuis bientôt trois ans.

Si la vaccination de cette catégorie est plus qu'essentielle dans la lutte contre la pandémie

du Covid-19, c'est surtout parce que plus il y a une densité de personnes, plus les gestes barrières sont difficiles à appliquer, et plus la prévalence est forte. C'est vraiment une question de promiscuité. Les camps de fortune où se retrouvent les migrants irréguliers par centaines constituent en effet des lieux avec des taux de contamination très élevés.

Pour Dr Rania.O, «tous les étrangers, peu importe leurs situations, ont droit à la santé et à un accueil digne et respectueux des droits fondamentaux. Cela passe par la vaccination», dit-elle, avant de souligner qu'il s'agit «d'une protection individuelle mais aussi collective qui participera au ralentissement de la propagation du coronavirus et permettra d'atteindre un niveau élevé de l'immunité collective recherchée».

Si la campagne de vaccination devrait également toucher les enfants non-scolarisés et ceux en situation de conflit avec la loi, leur identification et leur recensement pose toujours problème, même si les autorités effectuent actuellement un travail de fond sur le terrain et avec plusieurs associations pour toucher ces personnes à risques, non identifiées, non scolarisées et/ou sans domicile fixe.

«La particularité des publics sans abri, c'est la difficulté

d'avoir plusieurs rendez-vous et de les fidéliser au processus vaccinal», explique Dr Rania.O qui dit préférer un vaccin à une dose pour simplifier les choses. «Plusieurs chercheurs estiment qu'il faut opter pour des vaccins monodose pour cette catégorie, ce qui évitera la difficulté d'un suivi médical, souvent plus délicat avec cette tranche de la population», ajoute-t-elle. Mais pour le moment, le seul vaccin monodose disponible sur le marché, le Johnson & Johnson, n'est réservé qu'aux employés du secteur privé.

Selon des sources concordantes, le nombre d'enfants déscolarisés et abandonnés dans les rues, dont la tranche d'âge varie entre 12 et 18 ans, sera bientôt défini. On y trouve notamment la catégorie d'enfants déscolarisés mais qui vivent toujours avec leurs parents. Leurs tuteurs devront les accompagner aux centres de vaccination sachant qu'ils ne sont pas assujettis à la prise de rendez-vous, et ne sont pas obligés de se faire vacciner dans le centre de leur lieu de résidence. Pour le reste, les services du ministère de la Santé, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, devraient mobiliser toute la logistique nécessaire et les unités ambulantes pour une vaccination sur place.

Mehdi Ouassat

## Mouad Merabet : *Le Maroc passe au niveau faible de transmission*

Le Maroc passe cette semaine au niveau faible de transmission du SARS-CoV-2 (Covid-19), a indiqué, dimanche, le coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique au ministère de la Santé et de la Protection sociale, Mouad Merabet.

Après 4 semaines consécutives de transmission modérée du SARS-CoV-2 (niveau de criticité Orange), le taux de positivité enregistré cette semaine est le plus faible depuis 16 semaines avec 3,5%, a-t-il révélé dans un post sur LinkedIn, précisant que cette valeur est la plus basse avec une incidence hebdomadaire en baisse continue de 8/100.000 hts, outre un nombre de décès en baisse également depuis 13 semaines.

Selon M. Merabet, le taux de reproduction (Rt) du SARS-CoV-2 à la date du dimanche 17 octobre est de 0,91 (+/- 0,02), avec une incidence hebdomadaire de "Covid Grave" en baisse à savoir de <1/100.000 hts, soulignant que deux régions sont toujours au niveau Orange mais avec une amélioration notable et continue des indicateurs.

S'agissant des cas d'hospitalisation enregistrés cette semaine, le coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique a fait état de l'admission de 233 personnes en réanima-

tion et soins intensifs contre 382 sorties après une évolution favorable.

Le degré de transmission du SARS-CoV-2 dans sa version delta est de plus en plus réduit, a-t-il fait observer, mettant l'accent sur la nécessité de garder une vigilance plus élevée. "Le passage au niveau vert ne veut pas dire la clôture de la vague", a-t-il insisté.

Dans ce sens, M. Merabet a déploré le non-respect des mesures préventives individuelles, notamment le port de masque et l'hésitation ou le refus de certaines personnes à se faire vacciner, malgré la protection que fournit le vaccin contre le développement de formes graves de la covid-19.

Il a également alerté sur la présence du virus malgré un degré de transmission devenu faible, ajoutant que les deux semaines prochaines vont apporter les réponses sur l'impact de l'allègement des mesures restrictives, et de la rentrée scolaire et universitaire.

Pour endiguer la propagation de la Covid-19, M. Merabet a appelé à se faire vacciner pour éviter de développer des formes graves de la maladie et à respecter les mesures préventives individuelles ainsi que le protocole thérapeutique national.

# Criminalisation de la migration

## *Grosse aberration*



“La criminalisation de la migration continue sa tendance haussière. Elle est davantage visible dans le recours de plus en plus fréquent à la détention des migrants dans plusieurs régions du monde, dans des conditions déplorables, parfois littéralement « mis au ban » de la société en étant enfermés dans des régions retirées, telles

que des déserts, des zones frontalières, voire des îles au large des côtes, hors de portée d'un monitoring et d'un contrôle réguliers. Une tendance qui n'épargne ni les enfants ni les familles », c'est ce qui ressort d'une récente note du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les droits des migrants à la liberté, à la protection contre la détention arbitraire et leur lien avec les autres droits de l'Homme. Ce Comité a indiqué qu'il est profondément préoccupé par la hausse de cette tendance et ne cache pas son inquiétude. Mais que veut dire détention des migrants ?

rente pour régler la détention des immigrants dans les lois administratives et pénales. Le Comité note avec préoccupation que dans différentes régions du monde, les pays utilisent des termes différents pour désigner la privation de liberté pour des raisons d'immigration ou la détention d'immigrants, tels que « dépôt et hébergement », « traitement », « réception », « rétention » et « placement ». L'expression « détention » est rarement utilisée, et son changement de nom vise généralement à éviter que ces mesures ne fassent l'objet d'un examen minutieux, ce qui permet d'éviter les garanties procédurales qui devraient être appliquées avant et pendant toute privation de liberté.

sonne. Indépendamment de la manière dont cette mesure est définie dans la politique, la législation ou la pratique nationale ou des raisons qui la motivent, si la mesure entraîne une privation de liberté dans laquelle les migrants ou leur famille ne peuvent pas sortir à leur gré, le Comité considère que cette mesure est une forme de détention à laquelle s'appliquent les articles 16 et 17 de la Convention.

En outre, le Comité considère que la détention pour des « raisons liées au statut migratoire » ou « détention aux fins d'immigration » désigne toute situation dans laquelle une personne est privée de liberté pour des raisons liées à son statut migratoire, indépendamment du nom ou de la raison invoquée pour justifier la privation de liberté, ou du nom de l'établissement ou du lieu où la personne est détenue pendant sa privation de liberté. Par conséquent, la détention en matière d'immigration comprend, au minimum, la détention des migrants dans les prisons, les postes de police, les centres de détention en matière d'immigration, les installations d'accueil fermées, les installations de soins de santé et tout autre espace clos, comme les zones internationales ou de transit dans les ports aériens, terrestres et maritimes. Par « raisons liées au statut migratoire », le Comité entend le statut migratoire ou de résidence d'une personne, ou l'absence de statut, qu'il s'agisse d'entrée, de séjour ou de sortie irréguliers.

“  
Les détentions qualifiées abusivement d'hébergement ou d'installation ... entre autres euphémismes déplacés

#### Définition de la privation de liberté

La note explique que les migrants et les membres de leur famille peuvent être confrontés à différentes atteintes à leur droit à la liberté et à la sécurité, dont l'une est la privation de liberté pour avoir enfreint les lois sur l'immigration dans l'Etat de transit ou de destination ou à des fins telles que le filtrage, l'identification, l'enregistrement, l'accueil, les procédures d'immigration, l'exécution d'une décision de retour, la protection et la prise en charge alternative des enfants, etc.

Les informations recueillies par le Comité indiquent qu'au niveau mondial, les Etats ont adopté une terminologie diffé-

#### Besoin de clarification des notions

Le Comité estime donc nécessaire de clarifier la notion de privation de liberté. L'article 4 du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants définit la privation de liberté comme toute forme de détention ou d'emprisonnement ou le placement d'une personne dans un établissement public ou privé de détention dont elle n'est pas autorisée à sortir à son gré sur ordre d'une autorité judiciaire, administrative ou autre. Cette privation de liberté commence au moment de l'arrestation et se prolonge jusqu'à la libération de la per-

Le Comité note que les motifs de privation de liberté des travailleurs migrants et de leur famille sont divers, et que le type de privation de liberté imposé aux migrants dépend de ces motifs. On peut citer, à titre d'exemple, la détention pénale dans les prisons, la détention aux fins de l'immigration, le placement involontaire en institution et le confinement dans les zones d'accès restreint des ports aériens, terrestres et maritimes. Toutefois, aux fins de la présente observation générale, les motifs pertinents de privation de liberté sont uniquement ceux liés à une situation d'immigration, et ce, que la détention résulte ou non de l'entrée ou du séjour irrégulier du migrant dans l'Etat de destination, de transit ou de retour.

### Un phénomène qui n'a rien de nouveau

La détention des immigrants n'est pas un phénomène récent ; depuis les années 90, son utilisation s'est considérablement accrue. Elle est devenue dans de nombreux cas un mécanisme d'emprisonnement arbitraire massif de migrants et de leurs familles. Au cours des dernières décennies, le Comité a constaté avec inquiétude l'implication et l'influence croissantes des sociétés pénitentiaires privées dans l'application des lois sur l'immigration, parallèlement à l'expansion du système de détention des immigrants. La détention d'immigrants est devenue une industrie, rapportant des profits annuels considérables aux entrepreneurs de prisons privées et, dans certains cas, aux Etats. Les profits sont tirés de la détention de migrants et des demandeurs d'asile, y compris ceux qui attendent une décision sur leur demande ainsi que les migrants en cours d'expulsion.

Le Comité note avec une extrême préoccupation que la détention d'immigrants touche de manière disproportionnée les migrants en situation de pauvreté ainsi que les personnes de couleur, qui ont en même temps les plus grandes difficultés à se défendre ou à obtenir une assistance juridique dans les procédures d'immigration, d'asile ou de protection internationale.

### Privatisation des détentions

Le Comité note que certains Etats ont recours à du personnel privé ou à des sociétés de sécurité privées pour garder les travailleurs migrants et les membres de leurs familles qui sont privés de leur liberté. Le Comité rappelle que les Etats ont un devoir accru de diligence envers les personnes privées de liberté et qu'ils doivent agir avec la diligence voulue pour éviter les atteintes à leur intégrité personnelle. Il convient avec le Groupe de travail sur la détention arbitraire et le Groupe de travail sur les mercenaires que si un Etat sous-traite la gestion, la sûreté ou la sécurité des centres de détention d'immigrants à des entreprises privées, il reste responsable de la manière et des conditions dans lesquelles les sous-traitants maintiennent les individus en détention. Comme l'Etat a l'obligation de prendre soin des détenus, il a l'obligation de prévenir activement les actes de torture et les mauvais traitements de la part de ses agents et d'agir avec la diligence requise



pour prévenir les abus de la part des agents privés en particulier.

### Détention et ses effets sur la santé et l'intégrité morale des migrants.

La détention aggrave les conditions de santé existantes et en provoque de nouvelles, notamment l'apparition d'anxiété, de dépression, d'exclusion et de troubles de stress post-traumatique, d'idées suicidaires, aggravant leur état de vulnérabilité et, dans certains cas, de suicide. Ces effets négatifs sont le résultat de divers facteurs, notamment la durée indéterminée de la détention, l'arbitraire et l'incertitude qui l'entourent, la séparation des familles, la surpopulation, le manque d'accès à la nourriture, à l'eau potable et aux soins médicaux, les abus physiques et psychologiques délibérés commis par des agents de l'Etat, des gardes privés ou d'autres détenus, la détention prolongée en isolement, et le manque d'accès à la nationalité ou de jouissance des droits liés à la nationalité. Ces abus comprennent la torture, les peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, les violences sexuelles, les disparitions, l'extorsion et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation, y compris, au minimum, l'exploitation de la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage ou à la servitude, ou le prélèvement d'organes. Ces facteurs ont été aggravés dans le contexte de la pandémie de coronavirus (Covid-19), qui a posé des défis sans précédent aux Etats, aux migrants et aux membres de leurs familles. Le Comité est préoccupé par le fait que, dans le contexte de la détention des immigrants, un grand nombre de centres où sont détenus les

migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides ne répondent pas aux exigences sanitaires minimales. Les personnes sont détenues dans des conditions de surpopulation et insalubres, avec un accès limité ou inexistant aux services de santé.

### Principe de non-criminalisation de la migration

Pour le Comité, l'entrée, le séjour ou la sortie irréguliers peuvent constituer tout au plus des infractions administratives et ne devraient jamais être considérés comme des infractions pénales car ils ne portent pas atteinte aux valeurs fondamentales protégées par la loi et ne constituent pas en soi des crimes contre les personnes, les biens ou la sécurité nationale. En conséquence, les migrants ne devraient jamais être classés ou traités comme des criminels en raison de leur statut de migrant irrégulier. Le Comité s'oppose au traitement de la migration par les Etats qui la présentent comme une menace pour les communautés locales et à l'adoption conséquente de lois, de politiques ou de pratiques nationales qui désignent les migrants comme des personnes « dangereuses » ou « nuisibles », voire des « criminels ».

De telles pratiques ne font qu'aggraver la vulnérabilité des migrants et les rendent plus susceptibles d'être victimes de discrimination, de xénophobie, de violence, de traite et d'autres violations des droits de l'Homme. Le Comité note avec préoccupation que l'une des conséquences de la criminalisation des migrations est l'association croissante, tant dans les documents juridiques que dans l'opinion publique, des migrants en situation irrégulière à des criminels.

La manifestation la plus évidente de

ce traitement est la réglementation de la migration dans le cadre du droit pénal et la criminalisation conséquente de l'entrée ou du séjour irrégulier des travailleurs migrants et de leur famille. L'irrégularité migratoire n'est pas le résultat d'une décision du migrant, mais de politiques restrictives de l'Etat qui empêchent l'exercice du droit à la liberté de mouvement. La criminalisation de l'entrée irrégulière dans un pays dépasse l'intérêt légitime des Etats à contrôler et à réguler la migration irrégulière et conduit à une détention inutile. Les Etats devraient s'abstenir d'utiliser les forces armées ou toute autre force de sécurité similaire pour détenir les migrants comme moyen de mettre en œuvre une politique d'immigration.

D'autres exemples de sanction de la migration comprennent l'encouragement des populations locales à informer les autorités sur le statut migratoire des travailleurs migrants et de leurs familles ou l'obligation imposée aux prestataires de services et autres personnes concernées de fournir des informations et d'échanger des données lorsque les travailleurs migrants et leurs familles se rendent dans des écoles, des centres de santé ou des lieux de travail. De telles obligations produisent le même effet négatif et souvent disproportionné sur les droits de l'Homme des migrants en situation irrégulière que la criminalisation directe de la migration. Le Comité note que l'utilisation indiscriminée de la détention des immigrants comme mécanisme de dissuasion de la migration ou de lutte contre la migration irrégulière est inefficace pour atteindre ces objectifs. Elle est économiquement plus onéreuse que la voie de la migration régulière et viole de multiples droits des migrants.

Hassan Bentaleb

*Séminaire régional en Tanzanie sous le thème : “L’impératif de la relance post-covid : Comment la résolution de la question du Sahara peut-elle renforcer la stabilité et l’intégration de l’Afrique” ?*

# Appel à Dar-es-Salam à l’expulsion de la pseudo-“rasd” de l’Union africaine



Le droit public international, qui régit les relations entre les pays, dispose clairement que les éléments constitutifs d’un Etat sont le territoire, la population et un gouvernement effectif. L’entité fantôme du Polisario, procréée et entretenue par l’Algérie, ne dispose d’aucun de ces éléments et ne peut, de ce fait, absolument pas prétendre au statut d’Etat.

D’ailleurs, l’Organisation des Nations unies, s’appuyant sur les dispositions du droit international, n’a jamais reconnu ladite entité comme étant un Etat et ne l’a jamais admise parmi les Etats membres.

C’est dans ce sens que des voix, mues par la raison, l’histoire et les principes généraux de droit, se sont élevées pour dénoncer cette supercherie de l’histoire des relations internationales, à savoir l’admission au sein de l’Union africaine de cette entité, de surcroît parmi 54 Etats souverains jouissant de tous les attributs politiques en conformité avec les règles universelles de droit.

En effet, de nombreux experts, chercheurs universitaires, membres de Think

Tanks, acteurs politiques et éminentes personnalités venus de divers pays africains, le Rwanda, le Kenya, les Iles Comores, le Burundi, la Tanzanie, l’Ouganda, le Ghana, le Mozambique, l’Afrique du Sud, entre autres, participant à un séminaire régional sous le thème : « L’impératif de la recherche post-covid : Comment la résolution de la question du Sahara peut-elle renforcer la stabilité et l’intégration de l’Afrique », ont vivement appelé, samedi à Dar-es-Salam en Tanzanie, à l’expulsion de la pseudo-« rasd » de l’Union africaine (UA) afin de parvenir à la restauration de la neutralité et de l’impartialité de l’Institution panafricaine.

A ce propos, d’après un communiqué final rendu public à l’issue de ce séminaire, co-organisé par « L’institute of Peace and Conflict Studies (IPCS) et la Tanzanie Peace Foundation (TPF), l’expulsion de la seule entité non étatique siégeant parmi 54 Etats souverains et indépendants de l’Union africaine (UA) permettra non seulement d’assurer la prémunition de l’organisation panafricaine contre le séparatisme, mais aussi de favoriser une contribution effective, crédible et légitime de l’Union africaine au processus des Nations unies, qui reconnaît le plan marocain d’autonomie comme solution « sérieuse et crédible ».

Le document indique que l’appel lancé par ledit collectif à l’expulsion de la prétendue « rasd » a été l’aboutissement d’un examen approfondi du contexte particulier dans lequel une entité séparatiste non étatique, sans souveraineté et sans indépendance, a été admise au sein de l’OUA (Organisation de l’Union africaine) en 1982, à une époque où le continent africain était en proie à différents courants idéologiques, aujourd’hui obsolètes.

Ledit communiqué souligne, en outre, que les participants ont qualifié de « lourde erreur historique » l’admission de la pseudo-« rasd » au sein de l’organisation continentale.

Par ailleurs, les différents intervenants se sont accordés unanimement à affirmer que l’initiative marocaine, consistant en la proposition d’un plan d’autonomie dans les provinces du Sud, constitue la « seule solution viable » pour un règlement définitif du différend artificiel autour du Sahara marocain, relevant avec force que cette initiative d’autonomie représente une « solution poli-

tique, juste, durable et mutuellement acceptable », qui s’inscrit en droite ligne avec les dernières résolutions du Conseil de sécurité de l’Organisation des Nations unies.

Pour les participants, une telle solution requiert une « forte volonté politique » de la part des parties concernées, ainsi que de l’ensemble de la communauté internationale, une volonté politique clairement démontrée par le Maroc et toutefois rejetée par l’Algérie.

Dans ce contexte, les débats, s’articulant autour de quatre panels, se sont focalisés essentiellement sur la question du Sahara marocain à la lumière des enjeux auxquels doit faire face l’Union africaine et de la présence d’une entité non étatique parmi ses membres souverains et indépendants, relève le communiqué.

En tout état de cause, au terme d’un tour d’horizon historique et notamment juridique du dossier, qui a confirmé, au fil des données réelles et des règles de droit international, la souveraineté du Royaume du Maroc sur son Sahara, les participants ont unanimement appelé à un « panafricanisme revigoré » qui puise sa force dans l’unité, la paix et la stabilité, l’intégration économique, la croissance et le développement.

Ainsi, tous les intervenants, s’arrêtant sur l’héritage historique de la Charte de Casablanca et celui laissé par des ancêtres africains, tels que Julius Nyerere et Jomo Kenyatta, ont souligné la nécessité de mettre un terme à toutes les formes de séparatisme (sécessionnisme politique, extrémisme religieux, désintégration identitaire) en vue de parvenir à la réalisation des priorités panafricaines comme la mise en œuvre de la zone de libre-échange commune africaine (ZLECA) et les objectifs de l’Agenda 2063 de l’UA.

Là-dessus, ayant noté avec satisfaction le leadership continental du Maroc et son « Triomphe diplomatique majeur » remporté au cours des derniers mois avec l’ouverture de plusieurs représentations diplomatiques par des pays africains à Laâyoune et Dakhla, qui dénote d’un « soutien fort » à la marocaineté du Sahara, les participants ont salué l’engagement indéfectible du Maroc dans la promotion de la coopération Sud-Sud fondée sur une démarche Win-Win », traduisant la profonde conviction du Royaume du potentiel réel du continent.

D’autre part, le géopolitique rwandais, professeur des sciences politiques et fin connaisseur du Maghreb, Docteur Ismaël Buchanan, a souligné dans une déclaration à la MAP en marge dudit séminaire que l’Algérie assume une « responsabilité historique » dans le différend régional autour du Sahara marocain, au vu de son implication avérée dans la genèse et la perpétuation de ce conflit artificiel.

« L’implication de l’Algérie a été manifeste sur les fronts diplomatique, juridique, financier et militaire depuis la naissance de ce conflit régional. Il est évident que le Polisario ne doit sa survie qu’à l’Algérie qui le soutient », a-t-il développé tout en faisant



**Le communiqué final du séminaire souligne que les participants ont qualifié de “lourde erreur historique” l’admission de la pseudo-“rasd” au sein de l’organisation continentale**

observer que « la diplomatie algérienne soutient ouvertement le Polisario et fait de cette question la priorité de sa politique étrangère » relevant, par ailleurs, que ce « parrainage indéfectible » fait, à cet effet, de l’Algérie, dont le « Polisario » est le supplétif, une partie réelle de ce conflit artificiel. Et de poursuivre que les rapports du Secrétaire général, de même que les dernières résolutions du Conseil de sécurité considèrent que l’Algérie est une partie au conflit, une partie dont la responsabilité ne peut être contestée.

Encore une fois, ces analyses et observations d’éminents experts et chercheurs spécialistes du droit international et des relations internationales et de personnalités politiques de tous bords, à travers les quatre coins du globe, conjuguées aux derniers développements diplomatiques et aux grandes mutations géostratégiques qui traversent le nouvel ordre politique mondial, expliquent, si besoin en est, les maladroites diplomatiques d’Alger, les tergiversations du régime politico-militaire du voisin de l’est et ses réactions hystériques à tous égards à l’envers de l’élan économique, politique et diplomatique du Maroc.

L’Algérie, ce grand pays, et les Algériens, ce glorieux peuple, ne méritent vraiment pas cette minuscule direction.

**Rachid Meftah**



**De nombreux experts africains ont appelé à l’expulsion de la pseudo-« rasd » de l’Union africaine afin de parvenir à la restauration de la neutralité et de l’impartialité de l’Institution panafricaine**

Jean Paul Carteron, président-fondateur du Forum Crans Montana

# L'union européenne est-elle soumise à un gouvernement des juges ?

La décision rendue par le Tribunal de l'Union européenne (UE) le 29 septembre dernier sur les recours formés par le « front polissario » contre les décisions du Conseil européen relatives aux accords entre l'UE et le Maroc est incompréhensible et annonciatrice de grands dangers pour une Union déjà malmenée par ses difficultés de gestion interne et son impuissance à jouer un vrai rôle sur la scène internationale, a souligné l'ambassadeur Jean Paul Carteron, Président-Fondateur du Forum Crans Montana.

«À Bruxelles, la gestion des affaires va-t-elle désormais systématiquement s'incliner devant les interférences de magistrats qui, quelles que soient leurs grandes qualités de juristes, n'ont aucune idée de la nécessité du moment, de l'opportunité de décisions à prendre et qui sont du seul ressort des politiques et surtout n'ont aucune légitimité à s'en mêler ? », s'est interrogé M. Carteron dans une analyse en réaction à la décision en 1ère instance du Tribunal européen concernant les accords agricoles et de pêche avec le Maroc.

Pour le Président-Fondateur du Forum Crans Montana, "se pose déjà la question de l'admission à agir d'un mouvement politique, faux nez bien connu d'un gouvernement (Algérie) qui depuis plus de 40 ans avance masqué dans son œuvre de déstabilisation de toute une région".



Et de poursuivre : "L'Union européenne est une institution sérieuse ! On ne peut recevoir une action judiciaire de la part du "Polissario" pour la simple raison qu'il s'agit d'un mouvement opportuniste, sans assise, dont les seules existence et légitimité reposent sur quarante années d'affirmations unilatérales et bruyantes de sa prétendue représentativité. A force de crier dans toutes les directions, certains finissent par y croire et y voir une réalité. D'autres, en chambre, construisent des théories lui donnant vie. Les juges devraient s'en rendre compte".

«Dans l'ensemble des États qui composent l'Europe, un mouvement ou une association quelconque ne peuvent agir ou ester en justice que s'ils ont été auparavant reconnus comme «représentatifs» par une autorité incontestable. C'est notamment le but de la notion d'utilité publique en droit français. En droit international la seule autorité qui puisse apprécier la capacité juridique à ce niveau est l'Organisation des Nations Unies. Or, dans son récent rapport au Conseil de sécurité sur la question du Sahara marocain, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres confirmait que « le Polisario » ne jouit d'aucun statut auprès des Nations Unies. Fermez le ban... », a-t-il enchaîné.

«On parle de choses sérieuses : le développement économique de toute une région et la vie de toute une population. Ce n'est pas le lieu de laisser place au dogmatisme ou aux jeux intellectuels de juristes qui échafaudent de séduisantes théories à l'usage de leurs étudiants. Derrière tout cela il s'agit de savoir si l'agriculteur de Dakhla va pouvoir exporter ses tomates et

le pêcheur de Laâyoune ses poissons ! », a-t-il fait remarquer.

L'Union Européenne, a-t-il soutenu, ne peut pas accepter une telle situation, notant que « les juges européens s'aventurent sur un terrain glissant, marchant sur des nénuphars, lorsqu'ils mettent en cause les décisions du Conseil de l'UE et menacent ainsi les intérêts économiques de toute une région et de sa population. Ils risquent même de perdre tout crédit. »

En 2021, dans un monde frappé par la crise et la montée de la paupérisation, ceux qui vivent dans un confort douillet et mangent à leur faim doivent d'abord penser à ceux qui souffrent, a fait remarquer M. Carteron, soulignant qu'« il n'y a plus de place pour les exercices dialectiques du temps de la faculté ».

« Les réseaux sociaux et leur cohorte de pressions en tous genres seraient-ils entrés dans le prétoire ? Ce serait le meilleur moyen pour que la justice, la vraie justice, celle de l'Humanité, en sorb », a-t-il noté.

Selon M. Carteron, «tout cela est d'autant plus aberrant que l'«opportunité» n'est et ne doit jamais être du ressort de la justice.» «Le juge n'a pas à interférer dans l'appréciation politique ou économique d'une décision. Or il s'agit en l'espèce d'une décision visant à permettre à toute la population d'une région du Maroc de vivre en exportant le produit de ses activités agricoles et de pêche. Le leur interdire contribuerait à la maintenir sous cloche et à l'empêcher de vivre normalement de son travail », a-t-il estimé, avant de s'interroger : Qui peut, qui a le droit de le souhaiter ?

Il est temps, a-t-il averti, que «l'on responsabilise ceux qui rendent de telles

décisions si préjudiciables et j'aurais tendance à conseiller à la population du Sahara marocain ainsi qu'à ses organismes professionnels et syndicaux de poursuivre judiciairement en réparation, par des actions appropriées, personnellement chacun des initiateurs et signataires de ces décisions dont le sens échappe à la raison».

Tout en soulignant que « nous sommes à une époque où chacun doit être prêt à défendre ses actes et à en assumer la responsabilité », il a relevé qu'« il est temps qu'on en revienne à la real politik ! Il n'y a plus de place en 2021 pour les beaux exercices de style qui faisaient les délices des amphithéâtres universitaires".

«Le monde est en danger. Toute personne qui lit le journal sait que depuis plus de 40 ans un pays, s'appuyant sur des avocats de rencontre, cherche à déstabiliser toute une région. Il est temps de mettre fin à ces exercices qui remontent à la guerre froide et de réaliser que tous les peuples ont droit au bonheur et à l'épanouissement», a-t-il plaidé.

Et de conclure : «L'Europe c'est autre chose ! Alors que Bruxelles a de plus en plus de mal à affirmer sa légitimité dans son management interne comme dans sa politique étrangère, il est impératif que ceux qui dirigent l'Union européenne ne permettent pas à des intellectuels, aussi brillants qu'ils puissent être, de remettre en cause, pour leur seule satisfaction de juristes, des décisions fondamentales, intelligentes et stratégiques qui sont prises pour le bien des populations et l'ordre social de régions entières. Ces décisions ne relèvent que du politique.»



Dans l'ensemble des États qui composent l'Europe, un mouvement ou une association quelconque ne peuvent agir ou ester en justice que s'ils ont été auparavant reconnus comme «représentatifs» par une autorité incontestable



Selon un sondage mené aux Etats-Unis, en Allemagne, en France, en Suède et au Japon

## Protéger l'économie devient plus important que combattre le Covid



La protection de l'économie, même si cela doit se traduire par une détérioration de la situation sanitaire, devient plus importante pour une partie de l'opinion publique, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne, selon une étude internationale publiée lundi par le cabinet Kekst CNC.

Menée aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Suède et au Japon, l'étude, conduite entre le 28 septembre et le 5 octobre auprès de 6.000 personnes, reflète l'évolution du public depuis un précédent sondage en mai. "Le principal enseignement est le changement de priorités du public, désormais plus préoccupé par la protection de l'économie", résume James Johnson, directeur du département sondages.

Ainsi, en Allemagne, 49% jugeaient prioritaire la limitation de l'épidémie et 33% la protection de l'économie en mai, ils sont aujourd'hui 40% et 39%. Réduction de l'écart entre les deux priorités également au Royaume-Uni, en dépit du nombre toujours important de cas de Covid. Dans ce pays, la quasi totalité des mesures liées à la pandémie ont été supprimées depuis l'été.

Le public sondé se montre également réticent à de nouvelles mesures de restrictions et de confinement, même dans les scénarios les plus sombres, et alors que la majorité s'attend à un hiver très difficile (plus de 50% au Japon, aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni s'attendent à une nouvelle vague, contre 47% en Suède et 42% en France). "De grandes majorités

rejetent des mesures de restrictions, y compris dans le cas où les hôpitaux seraient surchargés cet hiver", note l'étude, même si les Suédois restent favorables à 43% au port du masque en intérieur. Parallèlement, "la proportion de personnes enclines à la vaccination est en hausse dans chaque pays", relève l'étude. En France et au Japon, une moyenne de 80% des gens se disent vaccinés ou enclins à le faire. Les Etats-Unis sont désormais le pays le moins enthousiaste, cinq points derrière la France. L'étude pointe également une aggravation de la "fracture" entre vaccinés et non vaccinés, 34% des Allemands, 33% des Suédois se disant ainsi prêts à couper les ponts avec des amis non vaccinés. Une grande majorité d'Américains (58%) se disent prêts à ne plus se rendre dans les régions de leur pays où le taux de vaccination est faible. De manière générale, le pessimisme concernant l'avenir est plutôt de mise dans les six pays sondés, où la population s'attend à une hausse des taxes et du coût de la vie dans les années à venir. Les Britanniques et les Américains apparaissent comme les plus inquiets quant aux perspectives économiques dans les trois ans à venir.

### Colin Powell emporté par le coronavirus

L'ancien secrétaire d'Etat sous George W. Bush, Colin Powell, est décédé à l'âge de 84 ans de "complications liées au Covid-19", a annoncé sa famille lundi. "Nous avons perdu un mari, un père, et grand-père remarquable et aimant, et un grand Américain", ont-ils déclaré dans un communiqué.

M. Powell a été le premier Afro-Américain à avoir occupé le poste de chef d'état-major des armées, avant de devenir chef de la diplomatie américaine sous la présidence républicaine de George W. Bush.

## L'UE a exporté plus d'un milliard de doses de vaccins anti-Covid

L'UE a exporté plus d'un milliard de doses de vaccins anti-Covid en dix mois vers plus de 150 pays, soit la moitié des doses produites en Europe, a affirmé lundi la Commission européenne.

"Très clairement, l'UE est le premier exportateur du monde de vaccins", a souligné la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, dans une courte vidéo diffusée en ligne.

Selon le comptage réalisé lundi par l'AFP, quelque 580 millions de doses ont été administrées à ce jour dans l'UE, où plus de 75% des adultes sont désormais totalement vaccinés.

"Nous avons toujours équitablement partagé nos vaccins avec le reste du monde", et les Vingt-Sept ont livré à ce jour environ 87 millions de doses aux pays à faibles et moyens revenus par l'intermédiaire du programme international Covax, a précisé la chef de l'exécutif européen.

L'UE donnera encore "au cours des prochains mois" au moins 500 millions de doses supplémentaires à ces pays vulnérables, "mais d'autres pays doivent aussi redoubler d'efforts", a ajouté Mme von der Leyen.

Bruxelles avait annoncé fin septembre prolonger jusqu'à fin décembre son mécanisme de contrôle des exportations de vaccins anti-Covid produits dans l'UE, afin de garantir les approvisionnements des Vingt-Sept face aux "incertitudes" alimentées par l'émergence de nouveaux variants.

Ce mécanisme en vigueur depuis fin janvier oblige, avant toute exportation de vaccins hors UE par un laboratoire, à obtenir le feu vert de l'Etat membre d'où sont expédiées les doses, à l'exception d'envois vers des pays vulnérables ou bénéficiant d'exemptions. Cette décision doit ensuite être confirmée par la Commission.

Un contrôle institué pour surveiller en particulier les acheminements du laboratoire AstraZeneca, accusé de ne pas honorer ses commandes à l'UE au profit d'autres pays.

En pratique, entre fin janvier et fin septembre, les Vingt-Sept ont approuvé plus de 2.600 demandes d'exportations à destination de 56 pays et territoires (Royaume-Uni, Australie, Etats-Unis, Chili, Canada, Israël, Japon, Turquie...). Sur cette période, une seule demande d'exportation --d'AstraZeneca à destination de l'Australie-- a été rejetée.

Plusieurs puissances (Etats-Unis, Inde, Afrique du Sud...), à l'unisson d'ONG, réclament une levée temporaire des brevets protégeant les vaccins afin de développer leur production, mais Bruxelles s'y refuse, préférant augmenter la participation européenne au mécanisme de solidarité Covax.

## "Taupe" des Russes au cabinet d'un ministre français de la Défense

L'ancien directeur du service de renseignement extérieur (DGSE) Bernard Bajolet est revenu lundi sur ses propos diffusés dimanche soir dans un documentaire, où il semblait bien confirmer l'existence d'une "taupe" au service des Russes au sein du cabinet du ministre français de la Défense en 2017. Interrogé pour la chaîne France 5 par la journaliste Caroline Roux sur le cas d'"une +taupe+ qui avait intégré le cabinet même du ministre Jean-Yves Le Drian", aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, Bernard Bajolet répond dans ce documentaire consacré au président russe Vladimir Poutine: "En effet, quand j'étais directeur général de la sécurité extérieure, j'avais fait remonter" à l'exécutif.

"Dans les années précédentes on disait

+tout ça c'est terminé, après la Guerre froide, on n'a plus à perdre son temps contre des espions qui n'existent plus (...). La priorité, ce sont les affaires de terrorisme, mais pour autant, on voit bien que les activités d'espionnage n'avaient pas du tout cessé", poursuit-il.

Dans une lettre envoyée à l'AFP lundi, Bernard Bajolet assure n'avoir "jamais voulu réagir à un cas individuel ni mentionner un cabinet en particulier, mais voulu souligner l'intensité des activités d'espionnage menées à l'encontre de notre pays par des puissances étrangères, dont la Russie, et l'importance de la fonction de contre-espionnage confiée aux services de renseignement".

"En aucun cas ma réponse ne peut être considérée comme une confirmation de la

réalité des allégations dont a fait état Mme Roux sur la présence d'un agent étranger dans le cabinet d'un ministre de l'époque", affirme-t-il.

"A aucun moment le cabinet Le Drian n'a été mis en difficulté", a de son côté réagi lundi matin le cabinet du ministre, où l'on se dit "très surpris des déclarations d'un ancien DGSE qui sait que cette typologie d'affaires est classifiée".

"Sur le fond, le contre-espionnage français (une compétence que n'a pas la DGSE) travaille remarquablement et sait déjouer les tentatives des puissances étrangères qui souhaiteraient approcher les lieux de pouvoir", commente encore le cabinet de Jean-Yves Le Drian.

Cette affaire avait été évoquée à

l'époque par la presse. D'après le média français en ligne Mediapart, un espion du GRU, le service de renseignement militaire russe, avait recruté une "taupe" au sein du cabinet de Jean-Yves Le Drian lorsqu'il était ministre de la Défense sous la présidence de François Hollande.

Selon Mediapart, "des notes de la DGSE relatent en particulier des rendez-vous entre l'officier supérieur français et son officier traitant russe. Des comptes-rendus de réunions ministérielles auraient été transmis". "A priori, il s'agissait pour le grade d'expliquer la nouvelle politique de la France vis-à-vis de l'est de l'Europe" à "un interlocuteur qui s'était présenté à lui comme un diplomate", soulignait le média en ligne.



# Incendie maîtrisé dans la plus grande raffinerie de pétrole du Koweït

Les pompiers ont réussi lundi à maîtriser un incendie dans la plus grande raffinerie de pétrole au Koweït, qui s'était déclaré plus tôt dans la matinée.

Environ deux heures après avoir annoncé l'incendie – qui n'avait interrompu ni les opérations du site ni les exportations d'or noir –, la compagnie nationale de pétrole du Koweït a déclaré qu'il avait été

maîtrisé. Plus tôt, des nuages de fumées étaient visibles au-dessus du site de Mina al-Ahmadi, situé sur le Golfe face à l'Iran à environ 40 km au sud de la capitale koweïtienne, selon un photographe de l'AFP sur place.

Après avoir assuré dans un premier temps que personne n'avait été blessé, la compagnie a tweeté que "quelques travailleurs ont été légèrement blessés et d'autres

ont eu du mal à respirer après avoir inhalé des fumées". "Les blessés ont été soignés sur place et leur état de santé est bon. Deux autres blessés ont été transférés à l'hôpital Al-Aden et leur état est stable", a-t-elle poursuivi.

La raffinerie Mina al-Ahmadi, qui fait 10,5 kilomètres carrés, a commencé ses opérations en 1949. C'est la plus grande des trois raffineries de la compagnie natio-

nale de pétrole du Koweït. Elle produit chaque jour environ 466.000 barils de pétrole.

Une quatrième raffinerie d'une capacité de 615.000 barils par jour est en cours de construction au Koweït, et devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année.

Ce riche pays du Golfe produit environ 2,4 millions de barils par jour et en exporte la majeure partie.

# L'Asie peine à se défaire de son addiction au charbon malgré l'urgence climatique

La grande centrale à charbon de Suralaya en Indonésie et ses épaisses fumées toxiques illustrent les difficultés auxquelles font face les pays d'Asie, aux économies encore fortement dépendantes des énergies fossiles pour réaliser une transition énergétique indispensable pour sauver le climat.

L'Asie-Pacifique compte pour les trois quarts de la consommation globale de charbon, alors même que la région est particulièrement exposée à l'impact du changement climatique avec des niveaux de pollution mortels en Inde ou des vagues de chaleur extrêmes et des feux de forêts en Australie.

Les promesses de la Chine et d'autres pays de parvenir à la neutralité carbone suscitent l'espoir d'un futur plus propre, mais la région est engagée dans une transition vers les énergies renouvelables bien trop lente, selon les observateurs.

"Nous avançons beaucoup plus lentement que l'impact du changement climatique. Nous manquons de temps", note Tata Mustasya de Greenpeace Indonésie.

Le changement est particulièrement ardu dans la région, l'un des derniers bastions du charbon, l'énergie la plus polluante. Cinq pays d'Asie - la Chine, l'Inde, le Japon, l'Indonésie et le Vietnam - représentent 80% des projets de nouvelles centrales à charbon dans le monde, selon un rapport de Carbon Tracker.

Or les promesses récentes d'arrêter la construction et le financement de nouvelles centrales ne devraient pas affecter les nombreux projets déjà en cours.

La centrale à charbon géante de Suralaya, sur l'île indonésienne de Java, l'une des plus grandes d'Asie du Sud-Est, illustre ce défi. L'Indonésie vise la neutralité carbone en 2060 et veut cesser de construire de nouvelles centrales au charbon dès 2023. Mais le projet d'expansion pour 3,5 milliards de dollars de cette centrale n'est pas remis en cause.

Le charbon contribue à une grande part des émissions de carbone dans le monde, ce qui en fait une menace majeure pour la limitation de la hausse des températures autour de 1,5 degré, objectif des Accords de Paris de 2015.

Et il a aussi un lourd impact sur la santé publique.

Dans un village à l'ombre de la centrale de Suralaya, la poussière de charbon s'accumule souvent sur les maisons et les habitants se plaignent de maux divers.

"La toux et des difficultés à respirer sont des problèmes signalés dans la région", explique Misnan Arullah, membre d'une association locale qui mène campagne contre la pollution.

"Les gens se plaignent d'irritations aux



yeux quand ils travaillent dans les champs".

Edi Suriana a perdu sa belle-soeur en 2010 d'une maladie des poumons.

"Elle a été exposée à la poussière de charbon quand elle travaillait à son étal", dit-il à l'AFP. "Son magasin était 20 à 50 mètres de l'endroit où on déversait les cendres" de la centrale.

Sans avoir de confirmation formelle des médecins, la famille pense qu'elle a été victime de la pollution.

Suwiro, un pêcheur de la région, accuse lui la centrale d'avoir provoqué une baisse du nombre et de la qualité des poissons ces dernières années.

"Je pouvais attraper 100 kilos de poisson chaque fois que je sortais en mer".

"Mais depuis que la zone est devenue si polluée, nous sommes contents quand nous prenons 10 kilos", dit le sexagénaire, qui comme de nombreux Indonésiens ne porte qu'un nom.

L'extension de la centrale de Suralaya bénéficie d'1,9 milliard de dollars de financements publics sud-coréens et du soutien du géant de l'électricité KEPCO, selon l'ONG Solutions pour notre climat (SFOC), et cela malgré l'engagement de Séoul de ne plus financer de centrales à charbon à l'étranger.

Un porte-parole de KEPCO a précisé à l'AFP que le projet, prévu pour 2024 et qui

devrait fonctionner pendant des décennies, n'était pas concerné par l'interdiction puisqu'en cours.

Les gouvernements "se sont engagés à ne plus creuser le trou, mais n'ont pas vraiment de plan pour savoir comment en sortir", remarque Sejong Youn, de l'ONG sud-coréenne SFOC.

La Chine, plus gros producteur d'émissions au monde, vise la neutralité carbone en 2060, et a annoncé le mois dernier qu'elle cesserait de financer des centrales au charbon à l'étranger, sans précisions sur le sort des projets en cours.

Mais près de 60% de son économie est alimentée par les énergies fossiles et les autorités viennent de demander aux mines de renforcer leur production face à une crise énergétique.

Le Japon a aussi promis de renforcer les contrôles sur les financements des centrales à l'étranger mais sans y renoncer complètement.

Les pays en développement réclament plus d'aide pour baisser leurs émissions alors que les pays riches n'ont pas tenu un engagement d'apporter 100 milliards de dollars par an à la transition énergétique.

A l'approche du sommet pour le climat de la COP26, l'Inde, deuxième plus gros consommateur de charbon au monde, de-

mande plus de financements pour développer les énergies renouvelables et faire face au changement climatique.

New Delhi a jusqu'à présent refusé de fixer une échéance pour parvenir à la neutralité carbone et veut poursuivre ses investissements dans les mines de charbon.

Pour avancer, les pays développés doivent adopter une approche constructive avec les pays plus pauvres, estime Carlos Fernandez Alvarez, analyste senior pour l'Agence internationale de l'Energie (AIE).

"Il ne s'agit pas juste de dire +fermez vos centrales à charbon+, il faut offrir des solutions. Il faut des politiques, des financements, des technologies", dit-il à l'AFP.

Malgré les difficultés, il y a des signes positifs, comme les annonces de nombreuses institutions financières en Asie de mettre fin aux investissements dans le charbon.

La Chine prévoit d'augmenter la part des énergies non-fossiles dans sa consommation de 16% à présent à 20% en 2025.

Et l'Inde s'est engagée à quadrupler sa capacité en énergies renouvelables d'ici 2030, selon des rapports de l'AIE.

Mais les militants appellent à des mesures plus rapides.

"Des catastrophes naturelles liées au climat se produisent partout dès à présent en Asie", plaide Tata Mustasya de Greenpeace.

# Le rétablissement post-pandémique doit inclure l'économie des soins

La pandémie de Covid-19 a peut-être ralenti l'économie mondiale en 2020, mais «l'économie des soins» travaillait plus dur que jamais. Pendant trop longtemps, les économistes et les décideurs ont ignoré ce segment. Les modèles économiques tiennent compte des biens et services vendus sur le marché et des travailleurs qui les produisent, gagnent des revenus et paient des impôts. Mais le travail qui permet à ces travailleurs d'être nourris, soignés comme des enfants et soutenus lorsqu'ils sont malades est presque invisible dans les données officielles.

Au moins 15 millions de personnes sont aujourd'hui apatrides et des millions d'autres sont menacées d'exclusion nationale. La question de l'apatridie requiert donc une attention urgente, tout comme les travaux d'histoire qui éclairent le problème.

La raison est simple : une grande partie du travail dans l'économie des soins n'est pas rémunérée financièrement. Le travail non rémunéré n'est pas inclus dans le Système de comptabilité nationale ni dans le produit intérieur brut. Les économistes qui ont élaboré ces mesures se sont principalement concentrés sur la valeur des transactions de marché. Cette perspective, qui ignore les cotisations impayées, est depuis longtemps institutionnalisée dans l'analyse économique conventionnelle. La pandémie a rendu ses lacunes impossibles à ignorer plus longtemps.

Des efforts pour remédier à la sous-évaluation du travail de soins par la société sont en cours depuis les années 90. La collecte de données sur l'emploi du temps dans plus de 90 pays à travers le monde nous a permis d'en savoir plus sur le travail non rémunéré, qui est principalement effectué par des femmes. Bien que ces informations précieuses puissent être utilisées pour évaluer un large éventail de politiques fiscales, sociales et du travail, les données sur l'emploi du temps sont sous-utilisées dans la planification et l'analyse. Le secteur des soins, pour la plupart, n'est pas pris en compte dans les outils politiques standard.

Mais il y a des exceptions.

A la fin de l'année dernière, le ministère argentin de l'Économie a indiqué que les soins et le travail domestique non rémunérés représentaient 15,9% du PIB, ce qui en fait le plus grand secteur de l'économie, suivi de l'industrie (13,2%) et du commerce (13%). Si le grand nombre de tâches domestiques effectuées chaque jour dans les foyers argentins étaient compensés, le secteur contribuerait pour 67,4 milliards de dollars au PIB du pays. Sans surprise, le ministère a



constaté que 75,7% des tâches sont effectuées par des femmes, qui travaillent environ 96 millions d'heures de travaux ménagers et de soins non rémunérés par jour.<sup>1</sup>

Le ministère analyse également comment l'importance économique du secteur a augmenté pendant la pandémie. Pendant le confinement du pays, l'économie des soins a joué un rôle essentiel dans le maintien de la société. Alors que l'activité a chuté dans de nombreux secteurs économiques, la quantité de travail de soins a augmenté de 5,9%, représentant l'équivalent de 21,8% du PIB. Les parents qui travaillaient, en particulier les mères, étaient souvent contraints de renoncer à un emploi rémunéré pour s'occuper d'enfants ou de parents malades.

Mais la pandémie n'a fait qu'exposer la pointe de l'iceberg de la "crise des soins". La Corée du Sud montre ce qui peut arriver lorsque les décideurs politiques ne donnent pas à l'économie des soins ce qui lui revient. Bien que le gouvernement ait investi dans les services de garde d'enfants et de soins de longue durée au cours des dernières décennies, les dépenses restent insuffisantes et les politiques dépendent fortement du secteur privé, où les travailleurs sont mal payés. En l'absence d'infrastructures efficaces pour

des services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées abordables et de qualité, les femmes passent de nombreuses heures à s'occuper des autres. Et ils n'ont pas d'enfants. La Corée du Sud a le taux de natalité le plus bas au monde – seulement 0,84 par femme.

Aux États-Unis, il existe deux modèles d'investissement public dans les soins qui méritent d'être examinés. Le soutien à la garde d'enfants pour les familles qui travaillent et à l'école maternelle universelle pour les enfants de trois et quatre ans a été inclus dans le projet de plan budgétaire décennal de 3.500 milliards de dollars qui fait son chemin jusqu'au Congrès – dans le cadre d'un investissement à long terme de 726 milliards de dollars dans les infrastructures sociales. S'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, un système de prise en charge fiable et abordable pour les familles actives doit s'accompagner d'emplois de qualité et bien rémunérés dans le secteur. Un financement accru ne modifiera pas les problèmes structurels du marché du travail.

Une approche plus holistique peut être trouvée dans le comté de Multnomah en Oregon, qui comprend la ville de Portland. Le comté met en œuvre une initiative de soins appelée Présco-

laire pour tous dans laquelle une taxe sur les revenus les plus élevés paiera pour l'éducation universelle de la petite enfance pour les enfants de trois et quatre ans. Il augmentera également les salaires des prestataires de soins dans le but de réduire le taux de roulement élevé dans le domaine et de promouvoir des soins de qualité.

Dans le cadre de sa reprise post-pandémie, le gouvernement argentin a pour mandat de lutter contre les inégalités entre les sexes grâce à un nouveau modèle de politiques fiscales. Son effort pour rendre compte du rôle des soins dans l'économie globale devrait être un phare pour le reste du monde. Comme le dit le vieil adage, ce qui est mesuré est géré. Il est essentiel de trouver des moyens d'inclure le travail des soignants non rémunérés dans les indicateurs économiques, les modèles et les politiques pour faire face à une crise en évolution qui, comme la pandémie l'a clairement montré, affecte non seulement les femmes, mais la société dans son ensemble.

**Par Mercedes D'Alessandro et Maria S.Floro**

*Mercedes D'Alessandro est directrice du genre, de l'égalité et de l'économie au ministère de l'Économie de l'Argentine. Maria S. Floro est professeur émérite d'économie à l'American University.*



# Mettre fin durablement à la faim

En 2015, 193 pays se sont réunis aux Nations Unies et se sont engagés à mettre fin à la faim dans le monde d'ici 2030 dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable. À moins d'une décennie de l'arrivée, les perspectives d'atteindre cet objectif semblent sombres. Pour les améliorer, les gouvernements et le secteur privé devront faire face simultanément aux crises alimentaire et environnementale mondiale.

Au moins 15 millions de personnes sont aujourd'hui apatrides et des millions d'autres sont menacées d'exclusion nationale. La question de l'apatridie requiert donc une attention urgente, tout comme les travaux d'histoire qui éclairent le problème.

L'insécurité alimentaire a augmenté ces dernières années en raison des conflits et du changement climatique, ainsi que de la pandémie de COVID-19 et de la crise économique mondiale qui l'accompagne. Aujourd'hui, jusqu'à 811 millions de personnes souffrent de la faim, dont 132 millions de personnes supplémentaires qui ont été classées comme sous-alimentées pendant la pandémie. Trois autres milliards de personnes sont trop pauvres pour s'offrir une alimentation saine.

Les efforts pour lutter contre la faim se sont traditionnellement concentrés sur la production de plus de nourriture, mais cela a eu un coût environnemental élevé. L'agriculture épuise 70 % de l'eau douce du monde et 40 % de ses terres. Elle a contribué à la quasi-extinction d'environ un million d'espèces. La production alimentaire génère 30% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et est la principale cause de déforestation en Amazonie.

Les décideurs politiques qui cherchent à éradiquer la faim aujourd'hui sont donc confrontés à un dilemme difficile : empêcher des milliards de personnes de souffrir de la faim tout en sauvant la planète. Par exemple, une subvention aux engrais pourrait augmenter les rendements des cultures et réduire la faim, mais elle pourrait également conduire

à une utilisation excessive d'azote, ruinant ainsi le sol.

De même, les fermes bovines et rizicoles émettent du méthane, un GES plus puissant que le dioxyde de carbone. Le moyen le plus efficace de réduire les émissions de méthane est de les taxer. Mais cela entraînerait une augmentation des prix des denrées alimentaires, affecterait l'accès des consommateurs pauvres à la nutrition et menacerait les moyens de subsistance des agriculteurs et des éleveurs.

Les pays doivent donc établir un niveau optimal de pollution de l'environnement qui ne réduise pas la productivité agricole ni ne compromette le bien-être social et économique des pauvres. Nous avons besoin d'une solution qui nourrisse le plus de bouches sans mettre la planète en danger.

Profitez d'un accès illimité aux idées et opinions des plus grands penseurs du monde, y compris des lectures hebdomadaires, des critiques de livres, des collections thématiques et des interviews ; le magazine imprimé annuel *The Year Ahead* ; l'archive PS complète ; et plus – pour moins de 9 \$ par mois.

Pour trouver un plan réalisable, il faut examiner les systèmes alimentaires de manière holistique – un changement majeur par rapport à l'approche cloisonnée actuelle. Pour éviter des conséquences imprévues, il est essentiel de quantifier tout compromis avec les données. Et pour transformer les stratégies basées sur les données en action, il faut un effort coordonné pour stimuler les investissements publics et privés.

Aucune intervention ne peut à elle seule résoudre le problème de la faim. Mais des études suggèrent qu'un ensemble de mesures clés visant à augmenter la productivité agricole et à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires pourraient réduire le nombre de personnes souffrant de faim chronique de 314 millions au cours de la prochaine décennie, et permettre également à 568 millions de personnes de bénéficier d'une alimentation saine. L'élargissement des filets de sécurité

nationaux des pays, y compris les programmes d'alimentation scolaire, pourrait donner à 2,4 milliards de personnes supplémentaires l'accès à une alimentation saine d'ici 2030.

Une autre étude montre comment une série d'initiatives à faible coût peut mettre fin à la faim pour 500 millions de personnes d'ici 2030 tout en limitant les émissions de GES agricoles conformément aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat de 2015. Ces initiatives comprennent la recherche et le développement agricoles pour produire plus efficacement des aliments, des services d'information qui fournissent aux agriculteurs des prévisions météorologiques et des prix des récoltes, des programmes d'alphabétisation pour les femmes - qui représentent près de la moitié des petits agriculteurs dans les pays en développement - et le renforcement de la protection sociale. Cela peut être accompli si les pays riches doublent leur aide à la sécurité alimentaire à 26 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, et les pays les plus pauvres maintiennent leur investissement annuel de 19 milliards de dollars.

L'automatisation peut aider à gérer les compromis entre la production alimentaire et la protection de l'environnement. Par exemple, les « AgBots » qui ressemblent à de petits véhicules agricoles peuvent identifier et éliminer les mauvaises herbes. Parce qu'ils n'utilisent pas d'herbicides chimiques coûteux, les robots peuvent réduire le coût du désherbage de 90 % et protéger le sol des produits chimiques potentiellement nocifs. De même, l'intelligence artificielle et les solutions cloud peuvent détecter les zones infestées de parasites à l'aide de l'imagerie par drone. Les données collectées peuvent aider à guider les décisions des agriculteurs en matière d'irrigation, de plantation et de fertilisation, et indiquer le meilleur moment de l'année pour vendre une récolte donnée.

Les gouvernements doivent maintenant travailler avec le secteur privé pour rendre ces systèmes d'agriculture de précision de haute technologie disponibles à moindre coût, en

particulier pour les petits agriculteurs. La bonne nouvelle est que les entreprises privées sont de plus en plus soucieuses de promouvoir la durabilité, notamment par le biais de programmes de « financement mixte », qui combinent un investissement initial des gouvernements ou des institutions financières multilatérales avec un financement commercial ultérieur. Ce type d'approche peut efficacement réduire les risques de financement privé et encourager les investissements dans l'amélioration des systèmes alimentaires.

Par exemple, les gouvernements américain et néerlandais ont collaboré avec la société de café allemande Neumann Kaffee Gruppe et trois banques européennes pour accorder un prêt de 25 millions de dollars à de petits agriculteurs en Colombie, au Kenya, au Honduras, en Inde, en Indonésie, au Mexique, au Pérou et en Ouganda pour une production de café durable. Les banques ont initialement rejeté la proposition parce que les petits agriculteurs sont généralement exclus des services financiers et donc incapables de prouver leur solvabilité, ce qui en fait un groupe à haut risque pour les prêteurs commerciaux. Mais les banques ont adhéré au programme après que le gouvernement néerlandais et Neumann Kaffee Gruppe ont accepté de couvrir les premiers 10 % des pertes en cas d'échec, le gouvernement américain absorbant 40 % des pertes restantes.

Les détracteurs diront que chaque pays devrait être responsable de l'inversion de la tendance à la hausse de la faim par le biais de politiques nationales. Bien que cela puisse être vrai, d'autres problèmes tels que les émissions de GES ne peuvent pas être résolus par un pays ou une région seul, et doivent être traités et financés à l'échelle mondiale.

Sauver la planète ne doit pas se faire au détriment de nourrir les pauvres, et vice versa. Si les gouvernements se mobilisent, il n'est pas encore trop tard pour éliminer la faim d'ici 2030.

**Par Maximo Torero**

*Economiste en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agricul-*

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

TÊTE	FIN DE STAGE	ARTICLE INDÉFINI	NOUVEAU	BRIN DE PAILLE	HOLLANDAIS	PERROQUET RIDEAU	REFRAINS
				ENVOL			
ÉTENDUE D'EAU					TRAVAIL DE CHOIX		
CROISÉE							
	PARTIRA	DONNE LE CHOIX		TOUFFE	ENTEND		
CUBE			ESCAMOTER	À L'ENVERS			SOCIABLE
COUP DE FEU				GROGNE			
À L'ENVERS: ÉPICE				QUARTIER DE PARIS	CHOISI LETTRES DE BÉART		
		IVRE				FIN DE VERBE PRONOM	
		LASCIF					
POULIE À GORGE	EN SCÈNE	LANGAGE INFORMATIQUE		DE BAS EN HAUT: ALLONGEAIT	PETIT MAMMIFÈRE		
ÉBAUBI				CHAMP DE BATAILLE			
DE BAS EN HAUT: CALCIUM	TOUR DE VIE			DE BAS EN HAUT: LIMA	À CET ENPROIT	LETTRES DE TALLIN NOUVEAU	
	BLÉ NOIR						QUARTIER DE BONN
			EST À LONDRES		COMMUNION		
VERIN	SOLDATS ROMAINS						

Solution mots flechés d'hier

	P	D	P	P	F					
	A	V	E	R	T	I	N	U	I	T
	C	R	E	T	A	L	E	N	O	
	A	T	T	E	N	T	I	O	N	A
	D	E	T	A	L	A	P	S		
	G	E	R	E	I	G	O	T		
	M	N	B	E	Q	U	I	L	L	E
	T	A	U	T	S	U	E	R		
	S	I	S	E	R	A	M	E	R	
	C	R	E	P	I	E	D			
	A	E	R	E	R	C	R	U		
	E	T	F	L	I	N	G	U	E	U

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Site web:**  
www.libe.ma

**E-mail:**  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gahs

Mouna El Yousseoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE 130/64

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**المغرب OJD MAROC**  
2017 www.ojd.ma

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**Horizontalement.**

- I. Amabilités.
- II. Se dessine avec un entonnoir sur la tête.  
- Vieille canaille.
- III. On illumine pour les fêtes. - Agressé.
- IV. Qui ne sont pas restées secrètes.  
- Cales sont.
- V. Accepté à la majorité.
- VI. Héroïne d'Albert Camus.  
- Telle une escopette.
- VII. Début d'éclipse. - Invoquer des prétextes. - Elle a sauvé de Gaulle.
- VIII. Les âmes damnées le seront-elles ?  
- Ils passent sous les portes.
- IX. Se dresse en l'honneur du héros.  
- Atteinte au commerce.
- X. Inscrites dans un livre.

**Verticalement.**

- 1. Empêcheur du pêcheur.
- 2. Mairesse ou maire est-ce ? - Vous met cruci.com sous les yeux.
- 3. Leurs parents n'étaient pas enfants uniques. - Provoque des mouvements de anche.
- 4. Personnel. - Commencées.
- 5. Comme neuf.
- 6. Handicapée. - Ayant exprimé sa douleur.
- 7. Huilant les articulations.
- 8. Pas franche du collier. - Se suivent en VTI.
- 9. Sa propre personne. - Raconter des histoires.
- 10. Forêts poétiques. - On saute sur son dos.
- 11. Travaillait pour du vent.  
- Donne sa chance à un auteur.
- 12. Lurette et Aimène.

## Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
				5	2			9			1						2
5									8	4	5				6		
	2	9			7	1	8	4				4	6		8		
	9	2						1	5					4	9		
3	6	1	9			4	7	2	8			6	3		8	2	
	8						6	3			4	7				3	
	5	6	2	4			9	7		5	6	7					
								1			3				8	4	6
3				9	5				1						3		
Difficile									Expert								
		3	6	7				4			1		2				
7						4					6		8				
1		8		5						4	6	1				3	
				1		5		8	7		3				5		
	6							7	2	8						6	7
8			3		6						9			5			1
				4		1		2		2		3	6			7	
			6					9				8			9		
8					2	3	5					5	8				

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	R	E	N	T	A	B	I	L	I	S	E	R
II	O	T	A	N		A	N	A	T	O	L	E
III	T	A	C	T	I	L	E	S		R	U	S
IV	I	L	E		D	E	S	E	R	T		S
V	S	E	L	L	E		P	R	A	I	R	E
VI	S		L	I	E	G	E		B	E	E	R
VII	O	S	E	S		A	R	I	A		N	R
VIII	I	I		T	E	T	E	A	T	E	T	E
IX	R	A	M	E	N	E	E		T	U	E	E
X	E	M	B	R	A	S	S	E	U	S	E	S

Facile									Moyen								
5	6	1	9	8	7	2	3	4	6	3	5	1	4	7	9	8	2
8	7	3	2	4	5	1	6	9	7	4	9	8	2	3	6	5	1
4	9	2	1	3	6	8	7	5	8	2	1	6	5	9	3	4	7
9	1	7	5	2	4	3	8	6	2	5	6	3	8	1	7	9	4
2	3	5	6	1	8	4	9	7	3	1	8	9	7	4	2	6	5
6	4	8	7	9	3	5	2	1	9	7	4	5	6	2	1	3	8
7	2	4	8	5	9	6	1	3	4	8	2	7	9	6	5	1	3
3	8	6	4	7	1	9	5	2	1	6	7	4	3	5	8	2	9
1	5	9	3	6	2	7	4	8	5	9	3	2	1	8	4	7	6
Difficile									Expert								
5	6	1	9	8	7	2	3	4	4	6	7	3	5	2	8	1	9
8	7	3	2	4	5	1	6	9	3	2	8	9	1	7	6	4	5
4	9	2	1	3	6	8	7	5	1	5	9	8	4	6	3	2	7
9	1	7	5	2	4	3	8	6	8	3	5	1	6	9	2	7	4
2	3	5	6	1	8	4	9	7	7	1	2	4	3	8	5	9	6
6	4	8	7	9	3	5	2	1	6	9	4	2	7	5	1	3	8
7	2	4	8	5	9	6	1	3	9	4	6	5	2	3	7	8	1
3	8	6	4	7	1	9	5	2	5	8	3	7	9	1	4	6	2
1	5	9	3	6	2	7	4	8	2	7	1	6	8	4	9	5	3

# Economie

Les transferts des MRE devraient atteindre un niveau record de 87 MMDH en 2021

Les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) devraient atteindre un record de 87 milliards de dirhams (MMDH) au titre de cette année, réalisant une croissance de 27,7%, prévoit Bank Al-Maghrib (BAM).

"Après un accroissement de 4,9% en 2020, les transferts des MRE afficheraient une progression importante de 27,7% en 2021 pour atteindre un record de 87 MMDH, avant de baisser de 5% à 82,7 MMDH en 2022", précise BAM dans un communiqué sanctionnant les travaux de la troisième réunion trimestrielle de son Conseil au titre de 2021, tenue récemment.

La Banque centrale indique aussi que les données des échanges extérieurs à fin août font état d'une accélération généralisée de la reprise du commerce de biens, rapporte la MAP.

Cette dynamique se poursuivrait avec une hausse des exportations de 22,6% en 2021 puis de 5,9% en 2022, tirées principalement par les ventes du phosphate et dérivés et de la construction automobile, estime la même source. En parallèle, les importations s'accroîtraient de 19,6% en 2021, traduisant essentiellement les augmentations prévues des achats de biens d'équipement et de consommation, ainsi que l'alourdissement de la facture énergétique, avant d'accuser une décélération de leur rythme à 4% en 2022.

Par ailleurs, BAM souligne que les restrictions sanitaires continuent de peser sur les recettes voyages avec une nouvelle baisse de 8,6% à 33,3 MMDH prévue en 2021, après celle de 53,7% en 2020. En 2022, sous l'hypothèse d'un allègement significatif de ces mesures, ces recettes devraient connaître un rebond à 60,7 MMDH, un niveau qui reste toutefois bien en deçà de celui de 78,7 MMDH enregistré en 2019.

Dans ces conditions, le déficit du compte courant se creuserait de 1,5% du PIB en 2020 à 2,5% en 2021, avant de s'alléger à 1,4% en 2022.

S'agissant des flux d'investissement direct étranger, ils devraient osciller autour de l'équivalent de 3% du PIB sur l'horizon de prévision, selon BAM. Tenant compte, en particulier, des financements extérieurs prévus du Trésor et de l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) de 10,8 MMDH, les avoirs officiels de réserve se situeraient à 335 MMDH à fin 2021 et à 345,1 MMDH à fin 2022, soit l'équivalent de plus de 7 mois d'importations de biens et services.

## Le besoin en liquidité des banques s'accroît



Le besoin en liquidité des banques s'est accru au titre du troisième trimestre, a indiqué Bank Al-Maghrib dans son dernier rapport sur la politique monétaire.

Selon ce document, préparé pour les besoins du Conseil de la Banque centrale, il s'est situé à 83,2 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire, au lieu de 66,3 milliards constaté un trimestre auparavant, traduisant

ainsi la hausse de la circulation fiduciaire.

Face à ce creusement, Bank Al-Maghrib révèle avoir porté le volume de ses injections de liquidité à 97 milliards soulignant que le taux interbancaire est demeuré aligné sur le taux directeur à 1,50%.

Dans son rapport, la Banque centrale précise que la somme ainsi injectée était composée de « 41,2 milliards sous forme d'avances à 7 jours, 28,3 milliards à travers les opérations de pensions livrées, 27,1 milliards au titre des opérations de prêts garantis accordés dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME et 384,6 millions servis sous forme de swap de change », a précisé l'institution dans son rapport.

En parallèle, au niveau du marché des bons du Trésor, les données disponibles montrent que les taux sont restés quasi-stables sur le compartiment primaire pour les maturités courtes et se sont orientés à la hausse pour celles moyennes et longues, selon la même source.

La Banque centrale a en outre noté qu'ils sont restés quasi-sta-

bles pour les maturités courtes et longues sur le compartiment secondaire et qu'ils se sont orientés à la hausse pour celles moyennes.

Poursuivant cette fois-ci son analyse sur les autres marchés, Bank Al-Maghrib a noté que les taux des émissions des certificats de dépôt se sont inscrits en baisse au titre du deuxième trimestre.

Les taux créditeurs ont pour leur part connu des replis de 19 points de base à 2,23% en moyenne pour les dépôts à 6 mois et de 14 points à 2,63% pour ceux à un an», a fait savoir la Banque centrale soulignant que le coût de financement des banques aurait accusé dans ces conditions un léger recul comparativement au trimestre précédent.

Dans son rapport, il a été par ailleurs constaté des baisses mensuelles des taux créditeurs au cours du mois d'août de 16 points de base à 2,25% pour ceux à 6 mois et de 4 points à 2,54% pour ceux à un an.

Pour mieux apprécier l'évolution des taux débiteurs, Bank Al-Maghrib s'est référé aux résultats de son enquête de Bank Al-Ma-

ghrib auprès des banques relatifs au deuxième trimestre 2021. Lesquels résultats font état d'une diminution du taux moyen global de 13 points de base à 4,32%.

Selon la Banque centrale, par secteur institutionnel, les taux assortissant les prêts aux entreprises ont reculé de 19 points. Ce repli traduit « des baisses de 18 points pour les prêts aux grandes entreprises et de 6 points pour ceux aux TPME », a-t-elle expliqué.

S'agissant des taux appliqués aux prêts aux particuliers, il ressort du rapport qu'ils sont restés stables globalement à 5,19%, avec notamment un accroissement de 14 points des taux appliqués aux crédits à la consommation et un repli de 7 points de ceux des prêts à l'habitat », a fait savoir Bank Al-Maghrib. Tenant compte des évolutions prévues des réserves de change et de la monnaie fiduciaire, la Banque centrale estime dans son rapport que le déficit de liquidité bancaire devrait s'établir à 58,2 milliards dirhams à fin 2021 et à 64,9 milliards à fin 2022.

Alain Bouithy



Les taux assortissant les prêts aux entreprises ont reculé de 19 points au troisième trimestre



## Les recettes douanières dépassent 51,38 MMDH à fin septembre

Les recettes douanières nettes se sont élevées à plus de 51,38 milliards de dirhams (MMDH) au titre des neuf premiers mois de 2021, en hausse de 25,4% par rapport à la même période un an auparavant, selon la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Ces recettes, qui proviennent des droits de douane, de taxe sur la valeur ajoutée à l'importation et de la taxe intérieure sur la consommation sur les produits énergétiques, tiennent compte de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 83 millions de dirhams (MDH) à fin septembre dernier, indique la TGR dans son récent bulletin mensuel des statistiques des finances publiques (BMSFP).

Ce bulletin fait aussi ressortir que les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin septembre 2021 ont atteint 8,58

MMDH, affichant une hausse de 31,5%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 17 MDH.

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont, quant à elles, établies à 30,62 MMDH, en progression de 24,9%, avec des remboursements de la TVA à l'importation de 5 MDH. Pour leur part, les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont dépassé 12,18 MMDH, en augmentation de 22,7% par rapport à leur niveau de fin septembre 2020, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 59 MDH. S'agissant des recettes douanières brutes, elles se sont chiffrées à 51,46 MMDH pour les neuf premiers mois de cette année, en croissance de 25,4% par rapport à leur niveau à fin septembre 2020.

# L'activité monétique affiche une reprise remarquable

Les réalisations globales de l'activité monétique au Maroc ont atteint 325,9 millions d'opérations pour un total de 275 milliards de dirhams (MMDH) au titre des neuf premiers mois de 2021, selon le Centre monétique interbancaire (CMI).

Cette activité, qui comprend les opérations de retrait d'espèces sur le réseau de guichets automatiques, les opérations de paiement auprès des commerçants et eMarchands, les opérations de paiement sur les guichets automatiques bancaires (GAB) et les opérations de Cash Advance, par cartes bancaires, marocaines et étrangères, au Maroc, ressort en progression de 19,1% en nombre d'opérations et de 16,7% en montant par rapport à la même période de l'année 2020, précise le CMI dans son dernier rapport.

S'agissant de cartes marocaines, elles ont enregistré, en paiements et en retraits, 316,9 millions d'opérations pour un montant de 264,5 MMDH en



**Progression de 19,1% en nombre d'opérations et de 16,7% en montant à fin septembre**

progression de +19,1% en nombre d'opérations et +16,8% en montant global des opérations, relève la même source.

Ces opérations se répartissent en retrait (75,4% en part du nombre d'opérations et 88,9% en part du montant), en paiement chez les commerçants et eMarchands (24,1% en part du nombre d'opérations et 11% en part du montant), et en paiement sur GAB (0,4% en part du nombre d'opérations et 0,1% en part du montant), rapporte la MAP.

Ainsi, les opérations de retraits par cartes marocaines sur les guichets automatiques au Maroc ont totalisé, durant la période des 9 premiers mois 2021, 239,1 mil-

lions d'opérations pour un montant de 235,1 MMDH, en progression de +15,3% en nombre d'opérations et en progression de +15,6% en montant par rapport à la même période de l'année 2020, précise le rapport.

Les opérations de paiements par cartes marocaines auprès des commerçants et eMarchands affiliés au CMI ont totalisé, quant à elles, un montant de 76,5 millions d'opérations pour un montant de 29,1 MMDH, en progression de +33,9% en nombre d'opérations et de +27,7% en montant par rapport à la même période de l'année 2020.

Les paiements par cartes bancaires marocaines se répartissent,

en termes de volume, sur la grande distribution (26,7%), l'habillement (11,3%), les stations (7,7%), les meubles et articles électroménagers (5,8%), les restaurants (5,8%), le secteur santé (5,7%) et autres secteurs (36,9%).

Par ailleurs, le CMI indique que les opérations de paiements sur GAB par cartes marocaines pour le paiement des factures, des taxes et l'achat des recharges télécom ont totalisé 1,3 million d'opérations pour un montant de 227,5 millions de dirhams (MDH) durant les 9 premiers mois de 2021, en régression de -17,5% en nombre d'opérations et de -16,8% en montant par rapport à la même période de l'année 2020.

Pour ce qui est des cartes marocaines à validité internationale, elles ont réalisé 9,1 millions d'opérations en devises à l'étranger ou sur des sites marchands étrangers, retraits et paiements, pour un montant global de 3,8 MMDH, en progression de +22% en nombre d'opérations et de +18,0% en montant par rapport à la même période de l'année 2020.

L'activité des cartes étrangères a, pour sa part, enregistré, en paiements et en retraits, 9 millions d'opérations pour un montant de 10,6 MMDH avec une progression de +19,2% en nombre d'opérations et de +13,7% en montant.

## La nouvelle saison de "Validé" fait un carton

La création originale Canal+ tient toutes ses promesses en mettant en scène l'univers impitoyable du Rap français, sur fond de polar ténébreux

“10 millions de streams pour la saison 2 de “Validé” en 6 jours ! Record absolu pour Canal+, deux fois plus que la saison 1 au même moment. La Saison 1 atteint les 40 millions de visionnages, soit un total de 50 millions”, s’est réjoui Maxime Saada, sur son compte Twitter. Le directeur général du groupe Canal+ ne pouvait rêver meilleur lancement pour la Saison 2 de la création originale “Validé” produite par sa chaîne et créée par Franck Gastambide (Les Kaïra, Pat-taya, Taxi 5).

Un record monstre pour une série qui vous plonge la tête la première dans l'univers impitoyable du rap français, sur fond de polar ténébreux. Il faut dire que la fin de la saison 1 nous avait laissés sur notre faim. Les scénaristes avaient, contre toute attente, tué Apash, le héros du premier opus, dans une fusillade au volant. Certainement un clin d'œil aux meurtres de 2pac et Notorious Big, deux rappers américains emblématiques des 90's. Un épilogue aussi déroutant que les péripéties d'une première saison qui avaient scotché son monde,

même si plusieurs questions restaient en suspens : Clément (Hatik), alias Apash, avait-il été victime d'un règlement de comptes lié à son passé de dealer ? Ou bien a-t-il été assassiné en représailles à ses punchlines adressés à ses concurrents du rap ?

La deuxième saison répond à toutes ces questions et bien plus encore. Franck Gastambide et sa cellule d'écriture composée de Charles Van Tieghem, Frédéric Folkeringa, Nicolas Laquernière et Anaïs Topla, ont mis les petits plats dans les grands en nous offrant neuf épisodes plus intenses, plus astucieux et surtout beaucoup plus trash et originaux que leurs devanciers. Des qualités assez rares pour être signalées, surtout dans le cas d'une seconde saison, encore plus quand elle est aussi attendue que celle de “Validé”.

En mettant en scène l'histoire d'Alpha, une héroïne dans un milieu du rap misogyne à souhait, Franck Gastambide a d'abord choisi la voie de la singularité. Ensuite, il a aussi utilisé les ingrédients qui ont fait le succès de la première saison, en créant notamment une fiction



qui se confond avec la réalité. Un mix rendu possible par la participation de vrais acteurs de l'industrie du rap qui ont joué leur propre rôle. Outre Fred Musa et Laurent Bouneau de Skyrock, il y a des rappers connus comme Sniper, Alonzo et Rohff. Certains font des apparitions anecdotiques, mais d'autres ont une réelle emprise sur une histoire où l'avènement de l'Alpha, interprété par Laetitia Kerfa, a ajouté une touche glamour à la création originale de Canal+.

Certes, on peut regretter une technique de prise de vue frustrée au service d'une réalisation, somme toute, banale, tout comme la tournure qu'ont prise les événements, s'éloignant de plus en plus de la musique pour s'approcher d'un univers mafieux, mais on peut et on se doit aussi de mettre en avant l'interprétation à couper le souffle de l'Alpha. En arborant le plus souvent un sourire éclatant, la rappeuse Laetitia Kerfa alias “Original Laeti”, d'origine algérienne et guadeloupéenne, a été un rayon de soleil dans l'univers ténébreux des coulisses du Rap, sans pour autant perdre sa

hargne.

Pourtant, au début de l'histoire, rien ne la prédestinait à devenir une grande star. Si l'on met de côté son passé de rappeuse à Marseille, Sarah menait une vie tranquille, partagée entre son fils de 7 ans qu'elle élève seule, Fatou sa meilleure amie et son job dans un magasin Adidas. Mais ça c'était avant que William (Saïdou Camara) ne se pointe pour la convaincre de reprendre le rap, enthousiasmé par la bande démo de l'Alpha, chaudement recommandé par Inès (Sabrina Ouazzani), la directrice artistique qui déjà suivait Apash dans la première saison.

Bref, on ne va pas vous raconter toute l'histoire. Mais une chose est sûre, entre le talent, le courage et l'abnégation de l'Alpha, la méchanceté maladroite de Karnage (Bosch), la descente aux enfers de Mastar (Sam's), ou encore les galères en masse et à répétition causées par l'alliance entre Yamar (Rachid Guellaz), Cichemann (Dimitri Storange) et Nasser (Saïd Taghmaoui), la saison 2 de “Validé” tient toutes ses promesses.

Chady Chaabi

## Les films “Nadira” et “La ficelle” primés au Festival Ciné-ville de Fès



Les films marocains “Nadira” (long-métrage) de Kamal Kamal et “La ficelle” (court-métrage) d'Ali Charaf, ont remporté, samedi soir, le grand prix de la 25ème édition du Festival Ciné-ville de Fès.

Un total de neuf courts-métrages et trois longs-métrages représentant la France, l'Égypte, la Tunisie, la Belgique, le Liban, la Grèce et la Palestine, outre le Maroc, étaient en lice pour le grand prix de ce festival cinématographique de la cité idrisside.

Présidé par l'écrivain et poète Rachid El Moumni, le jury du festival se composait du réalisateur marocain Abdellah Zerouali, du producteur et réalisateur italien Claudio Atafi, du journaliste et écrivain Hamid Dadas ainsi que de l'actrice associative Hakima Ba-

bach. La cérémonie de clôture de ce festival, initié du 13 au 16 octobre courant sous le signe “La ville marocaine aux yeux des cinéastes”, a été marquée par un vibrant hommage au réalisateur italien Enzo Monteleone.

S'exprimant à cette occasion, le cinéaste italien s'est dit heureux par cet hommage qui lui a été rendu dans un pays auquel il est spécialement attaché, rappelant que l'un de ses premiers films avait pour titre “Marrakech express”. Il a de même indiqué avoir tourné récemment un film au Maroc, soulignant que l'expérience a été une vraie réussite sur les plans technique et humain.

Pour sa part, le président de l'Association Médi film création-Maroc et directeur du Festival, Rachid Cheikh, a annoncé que les

réalisateurs tunisien Habib Mestiri et italien Enzo Monteleone ont été choisis comme présidents d'honneur pour la prochaine édition de cette manifestation cinématographique.

Festival Ciné-ville, organisé par l'Association Médi film création-Maroc, en partenariat avec la commune de Fès et le Centre cinématographique marocain, tend à promouvoir la ville de Fès en tant qu'espace de tournage et à inciter les professionnels du 7ème art étrangers à y réaliser leurs œuvres.

Le festival vise aussi à encourager l'investissement cinématographique, à travers la construction de complexes culturels, de studios et d'espaces artistiques et culturels destinés à la diffusion de la culture du cinéma.



## Exposition collective d'artistes peintres de la région de Béni Mellal-Khénifra

Le vernissage d'une exposition collective d'artistes peintres de la région de Béni Mellal-Khénifra sur le thème "Béni Mellal aux couleurs de l'automne", a eu lieu samedi soir à la galerie de la Maison de la Culture de Béni Mellal.

Cette exposition, haute en couleur qui va durer le long du mois d'octobre, donne à voir les œuvres d'une dizaine d'artistes peintres en herbe représentant les cinq provinces de la région de Béni Mellal-Khénifra.

A travers cette exposition d'une cinquantaine de tableaux représentant les différents styles et écoles des arts plastiques et appliqués, les organisateurs entendent plonger les visiteurs dans l'univers personnel de

chacun des artistes et de leur faire découvrir leurs sources d'inspiration et leurs thèmes de prédilection.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, Nouhaïla Chafiaï, artiste peintre lauréate des arts appliqués, s'est dite très fière de participer à cette exposition organisée par onze artistes peintres tous originaires de la région de Béni Mellal-Khénifra pour transmettre aux visiteurs un message d'espoir dans le contexte de la pandémie du nouveau Coronavirus et mettre en relief l'importance et la place de la culture dans la vie des Marocains.

Cette exposition rassemble une belle collection de peintures représentant plusieurs styles et écoles des

arts plastiques, a-t-elle ajouté, notant que les œuvres exposées explorent les thématiques de la liberté, de l'espoir et de la vie. Nouhaïla a dit participer à cette exposition par une sélection de peintures Pop Art et surréalistes qui concilient entre l'imaginaire et le réalisme.

Pour sa part, l'artiste peintre, Nora Senhaji, qui participe pour la première fois à une exposition collective, s'est dite très heureuse du fait d'avoir été associée à cet événement, notant qu'elle y participe avec trois œuvres reflétant l'authenticité et la beauté captivante de la ville de Béni Mellal. Cette exposition collective fait partie des moments forts du programme culturel de la Maison de la Culture pour le mois d'octobre.

## Délire



Reviens de ton délire  
Eclaire les lanternes  
De ton...Ame  
Chasse les ténèbres qui t'habitent  
Laisse couler ta rivière...  
Les fatals débris s'effriteront.  
Les flots ont beau s'évaporer  
Rejoindre les nuages  
Fuyant la terre.  
Un souffle chaud  
Les ramène à leur bercail  
Et coulent ...Coulent  
Les gouttes bénies.  
Reviens de ton délire...  
Chevauche ta destinée  
Sache ...  
Qu'on ne rattrape point...  
Le temps...  
Perdu.

Fatiha Wadih



## Clôture de la 11ème édition du Festival "Maqamat"

La 11<sup>ème</sup> édition du Festival "Maqamat" s'est clôturée, dimanche, à Salé par la présentation de l'opérette "Le secret caché de Salé dans le Malhoun". Ce spectacle, dédié à la mémoire du poète et chercheur Cheikh Ahmed Sahoum, a été écrit et réalisé par Abdelmajid Fennich et Mohamed Abou Saïf, qui ont réuni une trentaine d'acteurs, de chanteurs et de musiciens.

Abdelmajid Fennich, secrétaire général de l'Association Bouregreg et directeur du Festival "Maqamat", a souligné que cette pièce musicale porte des témoignages de poètes "Malhoun" autour de la ville de Salé, où ils ont vécu ou passé des moments marquants de leur existence, comme le poète Abdelaziz Maghraoui (XV<sup>e</sup> siècle).

"Les principaux objectifs de l'organisation de ce festival restent les mêmes chaque année, mais la détermination est renouvelée afin de faire revivre le patrimoine culturel et civilisationnel de la ville de Salé, revaloriser ses murailles et ses anciens quartiers à travers des expositions artistiques et des ateliers littéraires" a-t-il déclaré à la MAP.

A cette fin, l'organisation veille à programmer la grande part des activités du festival dans des lieux situés au cœur de la Médina, à l'exception d'un seul lieu de spectacle extramuros (Espace Hollywood), en raison de l'absence d'une salle adaptée à la représentation d'une opérette à l'intérieur des murs de la cité.

Ainsi, plusieurs espaces de

l'ancienne Salé, notamment la galerie de Bab Fès, la Bibliothèque scientifique Sbihiya, en plus de la Maison de Hajj Ali Aouad, ont abrité les diverses activités de ce festival, organisé du 11 au 17 octobre avec le concours de l'Initiative nationale pour le développement humain, la Bibliothèque Sbihiya et le Théâtre national Mohammed V.

Organisé, sous le thème "Au cœur du patrimoine de l'ancienne médina de Salé" par l'Association Bouregreg, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture et le Conseil de la région de Rabat-Salé-Kénitra, le Festival s'est articulé autour de plusieurs thèmes, dont "Théâtre et musique", "Spécificités des arts soufis slauois", "Pensée, littérature et critique".



# Les Bérézoutski, jumeaux deux étoiles de la révolution culinaire russe

# Portrait



**M**ur de champignons, machine à sécher les tomates et imprimante 3D produisant un "calamar" à base de haricots. Ivan Bérézoutski fait visiter le "laboratoire" de Twins Garden, restaurant le plus étoilé du Guide Michelin Moscou.

Son frère jumeau, Sergueï, fait lui à toute vitesse des allers-retours entre salle et cuisine.

Leur restaurant vient d'entrer dans une nouvelle dimension, devenant l'un des deux établissements s'étant vu attribués jeudi deux étoiles dans le tout premier Guide Michelin de Moscou.

A cela s'ajoutent une "Green star"



Ce que nous préférons manger est ce que nous cuisinent nos femmes

accordée au restaurant pour son approche environnementale, et le prix du meilleur service. Bref, Twins Garden est le restaurant le plus primé et le plus couru de la ville.

"Quand nous sommes rentrés (jeudi soir), tous les clients du restaurant se sont levés pour nous applaudir, c'était très touchant", racontent les deux frères de 35 ans aux yeux bleu perçant et qui complètent souvent les phrases l'un de l'autre.

Ils affirment que c'est à Armavir, leur ville natale de la région de Krasnodar dans le sud de la Russie, qu'ils ont "connu le véritable goût des légumes", leurs ingrédients fétiches qui sont au coeur de leur cuisine.

"Ce sont de délicieux souvenirs d'enfance" que les deux frères veulent partager avec leurs clients.

Leurs légumes proviennent presque tous de leur propre ferme, située à quelques heures de Moscou, afin de raccourcir le circuit de transport et préserver leur fraîcheur.

Les frères racontent avoir démarré en aidant leur mère à cuisiner, à commencer par l'"adjika", sauce de tomates et d'épices emblématique du pays et du Caucase.

Ivan, le meilleur à l'école, était parti pour devenir ingénieur comme sa mère et son grand-père, tandis que Sergueï, mauvais élève, se passionnait

pour la cuisine.

L'apprenti ingénieur se souvient de la "conversation décisive" qui a scellé son destin.

"Nous nous sommes retrouvés à la maison, Sergueï m'a raconté qu'il étudiait (la cuisine) qu'avec des filles, tandis que chez moi il n'y avait que des garçons et nous nous entraînions à l'usine", glisse Ivan.

Il n'a pas "attendu longtemps" avant de rejoindre son frère aux fourneaux.

Ils sont ensuite partis chacun de leur côté faire des stages, l'un chez Alinéa à Chicago, l'autre chez El Bulli, en Catalogne, deux restaurants trois étoiles chez Michelin et pionniers de la cuisine moléculaire.

Ils considèrent d'ailleurs Ferran Adrià, chef espagnol d'El Bulli, comme "l'homme qui a complètement bouleversé" la cuisine et montré que cette dernière "ne stagnait pas".

"Nous voulions comprendre comment ces personnes formidables pensent, comment elles font pour que leurs restaurants soient les meilleurs du monde", racontent Ivan et Sergueï, tous deux pères l'un d'un garçon et l'autre d'une fille, âgés de six ans.

A la maison par contre, ils cuisinent peu. "Ce que nous préférons manger est ce que nous cuisinent nos femmes", glisse Ivan.

Leurs deux étoiles sont pour la cuisine russe une consécration après les décennies de désert culinaire soviétique. Ces dernières années - notamment depuis l'embargo sur les produits frais européens entré en vigueur en 2014 - la cuisine russe redouble de créativité, jonglant entre techniques de pointe et produits traditionnels, tels que les crustacés d'Extrême-Orient, les poissons arctiques, le caviar et le pain noir borodinski.

Sans oublier les "légumes pauvres" omniprésents sur les tables russes: choux, pommes de terre, betteraves.

Si les frères assurent ressentir "une grande responsabilité", ils n'en estiment pas moins qu'en cuisine "la nationalité n'a pas d'importance".

En tout cas, l'annonce de l'entrée de Twin Gardens dans le Guide Michelin a fait l'effet d'une bombe.

"C'était une journée folle", raconte Vitali Filonov, chargé du service.

Jeudi soir, le site du restaurant était hors service après avoir reçu plus de 380.000 visites.

"Il a été réparé mais nous n'acceptons plus les réservations pour l'instant. Il y en a juste trop, nous n'arrivons pas à les traiter physiquement", dit M. Filonov.

Les chefs, eux, s'affairent de nouveau en cuisine.


  
 المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية  
 والتعليم الأولي والرياضة

AREF DE LA REGION FES MEKNES  
 DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB  
**Avis d'appels d'offres ouverts**

*Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'AREF de la région Fès – Meknès, (Avenue tarik ibn ziad – Ain kadouss ), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :*

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis
29/EQ/2021/DPMY	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE MOULAY YACOUB en lot unique	DIX MILLES (10 000.00) dh	Trois cent cinquante sept mille neuf cent quatre-vingt quatre 357 984,00 DH TTC	11/11/2021 10h 00mn

*Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))*  
*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.*  
*Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation*  
*Les concurrents peuvent :*  
 -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;  
 -soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;  
 -soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
 -soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.*  
*N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.*

**N°8835/PA**

Royaume du Maroc  

  
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
 قطاع المياه والغابات  
 Département des Eaux et Forêts  
 المديرية الجهوية للمياه والغابات و محاربة التصحر للجنوب الغرب  
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 20/2021/DREFLCDSO

Le 16 du mois de Novembre 2021 à 10h, Il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la conte la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour :  
**Travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes à usage touristique sur deux tronçons a l'intérieur du parc national sous –massa communes de : LAQLIAA (5km) et SIDI BIBI (5km), province de Choukha Ait Baha et préfecture d'Inezgane Ait Melloul.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat.[WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma).

**Le cautionnement provisoire est fixé : (50.000.00Dhs) CinquanteMille Dirhams**  
**L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à :**  
 - Un Million deux Cent SoixanteMille dirhams, toutes taxes comprises (1.260.000,00) dh TTC  
 -Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019.

**Les concurrents peuvent:**  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest sise à la Cité Administratif à Agadir  
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 -Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat. en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation. Le dossier technique à fournir comprend une copie légalisée du certificat de classification et de qualification des entreprises intervenant dans le secteur forestier comme suit :

Secteur	Classe	Qualification exigée
3	3	3.1

**N°8836/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Wilaya de la Région de Casablanca-Settat  
 Province d'El Jadida  
 Secrétariat général  
 Division des affaires sociales

المباحث الوطنية للتنمية البشرية  
 Unité Nationale pour le Développement Humain

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Sélection des associations prestataires de services pour la mise en œuvre de l'axe de développement de la petite enfance du programme 4 de l'INDH.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ( 2019 – 2023), la Province d'El Jadida lance le présent appel à manifestation pour la mise en application du programme 4 intitulé « impulsion du capital humain des générations montantes » notamment l'axe relatif au développement de la petite enfance qui compte contribuer à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques destinées à l'accompagnement de la petite enfance à travers :

- Le renforcement de la santé de la femme et de l'enfant,
- L'Amélioration de la nutrition de la femme et de l'enfant
- Le renforcement du développement cognitif et sociaux enfants issus des familles défavorisées et dont les mères sont ouvrières/journalières.

Dans la perspective d'aboutir à l'objectif global de ce programme, et d'assurer la convergence entre les différents programmes publics ciblant la petite enfance, le programme 4 ambitionne de mettre en place une approche pilote, en recrutant **des acteurs associatifs professionnels**, qui cibleront directement les bénéficiaires et leur fourniront des services de qualité adaptés à leurs besoins avec une procédure de suivi-évaluation bien définie.

L'Association prestataire de services sélectionnée assure le profit des bénéficiaires et en coordination avec la délégation provinciale de la santé et les organes de gouvernance de l'INDH les prestations suivantes :

- Diagnostic et évaluation de la santé de la femme et de l'enfant au niveau de la province,
- Diagnostic et évaluation de la nutrition de la femme et de l'enfant,
- Arrêter les défaillances enregistrées au niveau des catégories suivantes :  
 - Les femmes en âge de procréer  
 - Les femmes enceintes et les femmes allaitantes  
 - Les nouveau-née (inférieur à 30j)  
 - Les enfants moins de deux ans  
 - Les enfants moins de cinq ans

Les actions et les interventions de l'association prestataire de service au profit de la petite enfance doivent correspondre aux cycles de vie de l'enfant et répondre aux besoins constatés de chaque cible et seront soumises à un suivi et une évaluation selon les indicateurs suivants :

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact ( de résultat )
- Taux de sensibilisation et de promotion (Nombre de personnes cibles sensibilisées par rapport au nombre total)	- Pourcentage de la mortalité néonatale (inférieur à 2ans) et infantile (inférieur à 5 ans)
- Taux d'achèvement des consultations prénatales (CPN)	- Pourcentage de mortalité maternelle
- Taux d'allaitement exclusif et mise au sein précoce,	- Pourcentage des enfants moins de cinq ans qui souffrent de retard de croissance,
- Taux de morbidité (décès causés par l'hyperthyroïdie congénitale/infections respiratoires)	- Pourcentage de femmes enceintes dépistées et déclarées atteintes de carences en micronutriments (fer, vitamine A, Zinc,...)
	- Taux d'accouchement en milieu surveillé.

Les critères de sélection de ces associations sont :

- Une existence légale de l'entité et une expérience, d'au moins 3 ans dans le domaine de développement humain de la petite enfance, au Maroc de préférence
- La disponibilité des états financiers des deux dernières années ;
- La connaissance du territoire de la province d'El Jadida et ces spécificités démographiques ;
- La capacité de fournir des services effectifs de proximité aux bénéficiaires avec la présence physique dans chaque territoire ciblé ;
- La capacité de déployer les moyens adaptés aux femmes et aux enfants en situation de vulnérabilité (issus de milieux défavorisés, de parents en situation de précarité, quartiers difficiles, les femmes vulnérables et les personnes à besoins spécifiques, etc).


Les détails de ces critères ainsi que les obligations des associations sont prescrits dans les termes de référence à retirer auprès de la division des affaires sociales relevant de la province d'El Jadida et le site web <http://www.indheljadida.ma>.

Pour plus d'informations, les associations peuvent prendre contact avec la division des affaires sociales relevant de la province d'El Jadida.ou adresser un courrier électronique à l'adresse mail suivante : [das.eljadida21@gmail.com](mailto:das.eljadida21@gmail.com).

Les associations intéressées doivent déposer leurs dossiers de candidature, **au plus tard le 01 novembre 2021 à 16h30**, au Bureau d'ordre de la province d'El Jadida.

**Destinataire :**  
 - M. Le chef de la division des affaires administratives  
 « Pour diffusion dans les quotidiens nationaux selon la réglementation en vigueur »

**N°8837/PA**

**Royaume du Maroc**  
  
 Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

---

**AVIS D'APPELS D'OFFRES  
 AU "RABAIS OU A MAJORATION"  
 N° :23/S/ 2021**

Le 10/11/2021 à 11H , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux de construction des murs de clôtures aux établissements primaires relevant de la direction provinciale de SAFI/AREF MS, aux communes territoriales LAMRASLA, LABKHATI, province SAFI.	7.000,00 DH (Sept Mille Dirhams)	453 705,00 DH - TTC (Quatre Cent Cinquante Trois Mille Sept Cent Cinq Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et le site web de la direction provinciale de Safi ([www.dmensafi.net](http://www.dmensafi.net)).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N°8838/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de Settat  
 Conseil Provincial de Settat

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/BP/2021**

Le 10/11/2021 à 11heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE LA MEMOIRE HISTORIQUE DE LA RESISTANCE ET DE LA LIBERATION A BEN AHMED- PROVINCE DE SETTAT.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés du Conseil Provincial de Settat sis au quartier indiqué sus-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 25.000,00 dh(Vingt Cinq Mille Dirhams)

**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.399.243,80 dhs T.T.C (Un Million Trois Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille deux Cent quarante trois Dirhams 80 centimes toutes taxes comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 04/09/2014
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :  
 Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée.  
 Les entreprises doivent appartenir aux qualifications et à l'une des classes suivantes :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A2	4

LES ENTREPRISES NON INSTALLEES AU MAROC DOIVENT FOURNIR LE DOSSIER TECHNIQUE TEL QUE PREVU PAR LE REGLEMENT DE CONSULTATION.

**N°8841/PA**

**Royaume du Maroc**  
  
 Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

---

**AVIS D'APPELS D'OFFRES  
 AU "RABAIS OU A MAJORATION"  
 N° :22/S/ 2021**

Le 12/11/2021 à 10H , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux de construction de Huit (08) blocs sanitaires aux établissements primaires relevant de la direction provinciale de SAFI/AREF MS, aux communes territoriales LAMRASLA, BOUGADRA, LABKHATI, province SAFI.	10.700,00 DH (Dix Mille sept cent Dirhams)	712 734,00 DH - TTC (Sept cent douze Mille sept cent trente quatre Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et le site web de la direction provinciale de Safi ([www.dmensafi.net](http://www.dmensafi.net)).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N°8839/PA**

**Royaume du Maroc**  
  
 Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

---

**AVIS D'APPELS D'OFFRES  
 AU "RABAIS OU A MAJORATION"  
 N° :24/S/ 2021**

Le 11/11/2021 à 10H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux d'aménagement et réhabilitation de Six (06) salles de classe préscolaire relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi, province SAFI	3 000,00 DH (trois Mille Dirhams)	185 196,00 DH - TTC (Cent Quatre-Vingt-Cinq Mille Cent Quatre Seize Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et le site web de la direction provinciale de Safi ([www.dmensafi.net](http://www.dmensafi.net)).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N°8840/PA**

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE D'EL BOROUJ  
CAIDAT BENI MESKINE CHARKIA  
COMMUNE KRAKRA

**AVIS**

**D'ORGANISATION D'UN EXAMEN**

**D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**


**Le président de la commune KRAKRA annonce à tous les fonctionnaires de la commune concernée par l'examen d'aptitude professionnelle, au titre de l'année 2021, selon calendrier suivant :**

Examen professionnel	Nombres de postes attribués	Date de déroulement d'examen	Candidats concernés	Date limite de dépôt de demande de candidature
Examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade adjoint technique 2° grade	Un seul poste (1)	27/12/2021	Fonctionnaire de la commune ayant 6 ans de service dans le grade de grade adjoint technique 3° grade	01/12/2021
Examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade technicien 1° grade	Un seul poste (1)	31/12/2021	Fonctionnaire de la commune ayant 6 ans de service dans le grade de grade technicien 2° grade	01/12/2021

**Les demandes de candidature doivent être déposées au service du personnel au siège de la commune avant la date limite fixée dans le calendrier d'examen.**

**N°8842/PA**

Royaume du Maroc



*Ministère de l'éducation nationale Et de l'enseignement préscolaire et du sport*  
*Académie régionale de l'éducation et de la formation*  
*Marrakech - Safi*  
*Direction Provinciale de RHAMNA*

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° 23/RH/2021/INV**  
**(Séance publique)**

Le 11/11/2021 à 10Heures, il sera procédé dans « la Salle des réunions » de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF Marrakech - Safi, à Hay Riadà Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix N° 23/RH/2021/INV relatif à :

Désignation des prestations	Montant du Cautionnement Provisoire	Le montant d'estimation (TTC Dhs)
ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'EQUIPEMENT DE SOIXANTE-QUINZE SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AUX COMMUNES TERRITORIALES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA	30000.00 Dhs Trentemille dirhams	1 545 750,00Dhs Un million cinq cent quarante-cinq mille sept cent cinquante dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article8 du règlement de consultation.

\* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la direction provinciale de Rhamna - site à : Hay Riad Benguerir avant le10/11/2021 à 15H00(date et heure limites pour le dépôt deséchantillons).

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

**N°8843/PA**

Royaume du Maroc



*Ministère de l'éducation nationale Et de l'enseignement préscolaire et du sport*  
*Académie régionale de l'éducation et de la formation*  
*Marrakech - Safi*  
*Direction Provinciale de RHAMNA*

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° 25/RH/2021/INV**  
**(Séance publique)**

Le 11/11/2021 à 10Heures 30 min, il sera procédé dans « la Salle des réunions » de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF Marrakech - Safi, à Hay Riadà Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix N° 25/RH/2021/INV relatif à :

Désignation des prestations	Montant du Cautionnement Provisoire	Le montant d'estimation (TTC Dhs)
ACQUISITION DE MATERIEL D'INTERNATS ET DE CANTINES SCOLAIRES AU PROFIT DES INTERNAT ET CANTINES AU SEIN DES LYCEES COLLEGLIAUX RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIAL RHAMNA	1000.00 Dhs Unmille dirhams	50 000.00 Dhs Cinquante mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article8 du règlement de consultation.

\* Les échantillons et Prospectusexigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la direction provinciale de Rhamna - site à : Hay Riad Benguerir avant le10/11/2021 à 15H00(date et heure limites pour le dépôt).

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

**N°8845/PA**

Royaume du Maroc



*Ministère de l'éducation nationale Et de l'enseignement préscolaire et du sport*  
*Académie régionale de l'éducation et de la formation*  
*Marrakech - Safi*  
*Direction Provinciale de RHAMNA*

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° 24/RH/2021/INV**  
**(Séance publique)**

Le 11/11/2021 à 10Heures 15 min, il sera procédé dans « la Salle des réunions » de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF Marrakech - Safi, à Hay Riadà Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix N° 24/RH/2021/INV relatif à :

Désignation des prestations	Montant du Cautionnement Provisoire	Le montant d'estimation (TTC Dhs)
ACQUISITION DE MATERIEL D'INTERNATS ET DE CANTINES SCOLAIRES AU PROFIT DES INTERNAT ET CANTINES AU SEIN DES LYCEES QUALIFIANTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIAL RHAMNA	7000.00 Dhs Sept mille dirhams	351 000.00 Dhs Trois cent cinquante et un mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article8 du règlement de consultation.

\* Les échantillons et Prospectusexigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la direction provinciale de Rhamna - site à : Hay Riad Benguerir avant le10/11/2021 à 15H00(date et heure limites pour le dépôt).

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

**N°8844/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Nador  
Cercle de Guelala  
Ciadat de Beni Sidel  
Commune de Beni Sidel Louta

Avis d'Examen d'Aptitude Professionnelle  
au titre se l'année 2021

Le Président de la Commune de Beni Sidel Louta annonce qu'il sera procédé à l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle le 03/12/2021 pour l'accès aux grades de: Technicien 1<sup>er</sup> grade et Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> grade, d'un seul poste budgétaire pour chaque grade. L'examen est ouvert au Technicien 2<sup>ème</sup> grade et Adjoint Technique 3<sup>ème</sup> grade relevant de la Commune de Beni Sidel Louta ayant exercé au moins six (06) ans en cette qualité. Les demandes de candidatures doivent être déposées auprès du service du personnel de la Commune avant le 12/11/2021.

N°8846/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE EL BOROUJ


**AVIS DE DEPOT**

Le public est informé du dépôt au siège de la commune d'El Borouj, d'un projet du plan d'aménagement de la ville (plan et règlement N° AUS/01/2021).

Pendant un délai d'un mois à compter du 21/10/2021 au 19/11/2021, le dossier ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des intéressés seront tenus à la disposition du public au siège communal, aux heures d'ouvertures des bureaux.

N°8847/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts.  
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat

**Avis d'appel d'offres ouvert n°: 65/2021/DPEFLCD-Rt**

Le 15/11/2021 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **Travaux d'entretien des pistes forestières de Dar Essalam au niveau de la forêt de Témara, sur une longueur de 8,01 Kms, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante mille (50 000,00) dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **cinq cent trente huit mille deux cent soixante-douze dirhams zéro centimes (538.272,00)Dhs TTC.**Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
- Soit les déposer par voie électronique.


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes :

Secteur	Catégorie	Qualification
3	4	3.1

N°8850/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
COMMUNE SEBT GZOULA



**AVIS A PROPOS DEROULEMENT EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU PROFIT FONCTIONNAIRES COMMUNE SEBT GZOULA RAPPEL MODIFICATIF**

*La commune de sebt gzoula organise Du 14 Novembre 2021 A 31 Décembre 2021 A 09 :00 du Matin examen du capacité professionnelle au profit fonctionnaire dite commune énumérés sur son budget ayant une ancienneté conformément au tableau si dessus et ce jusqu'au 31/12/2021.*

CADRE ORIGINAL	CADRE D'AVANCEMENT	CONDITION D'ACCEDE A L'AVANCEMENT	POSTE RESERVE A CET USAGE	DATE D'EXAMEN	
				Ecrit	Orale
TECHNICIEN 2 <sup>ème</sup> GRADE	TECHNICIEN 1 <sup>er</sup> GRADE	6Ans au minimum de service	1	31/12/2021	31/12/2021
TECHNICIEN 3 <sup>ème</sup> GRADE	TECHNICIEN 2 <sup>ème</sup> GRADE	6Ans au minimum de service	1	31/12/2021	31/12/2021
ADJ ADMINISTRATIF 3 <sup>ème</sup> GRADE	ADJ ADMINISTRATIF 2 <sup>ème</sup> GRADE	6Ans au minimum de service	1	14/11/2021	02/12/2021
ADJ TECHNIQUE 3 <sup>ème</sup> GRADE	ADJ TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> GRADE	6Ans au minimum de service	5	14/11/2021	02/12/2021

OBSERVATION : Ceux qui désirent passer l'examen des capacités professionnelles doivent soumettre leurs candidatures au bureau d'ordre de la commune avant la date limitée du 08 Novembre 2021.

N°8848/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Education Nationale, du préscolaire et des sports  
Académie Régionale de l'Education et de la Formation Drâa-Tafilalet

**APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX**

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

A00 N°	Objets	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS	Observation
12/2021/AREF-DT	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE 2021 DESTINEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'AREF-DT A ERRACHIDIA	Cent mille dirhams (100 000.00DHS).	12/11/2021 à 10h00	8 214 000.00 HUIT MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE DIRHAMS ZÉRO CENTIME	Les prospectus et documentations techniques seront remis au bureau des marchés de l'AREF DT au plus tard le 11/11/2021 À 16h30
13/2021/AREF-DT	ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE 2021 DESTINEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'AREF-DT A ERRACHIDIA	Treize mille dirhams (13 000.00DHS).	12/11/2021 à 11h00	1 012 800.00 UN MILLION DOUZE MILLE HUIT CENTS DIRHAMS ZÉRO CENTIME	Les échantillons seront remis au bureau des marchés de l'AREF DT au plus tard le 11/11/2021 À 16h30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposer, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°8849/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CERCLE DE BZOU  
CAIDAT D'AIT ATTAB  
COMMUNE MOULAY  
AISSA BEN DRISS  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 03/2021

Le Lundi 15/11/2021 à 10 heure du matin, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le président de la commune Moulay Aissa Ben Driss sis au centre d'Ait Attab, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour location des dépendances du Souk Hebdomadaire Larbaa Moulay Aissa Ben Driss au titre année 2022 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de monsieur le président de la commune Moulay Aissa Ben Driss, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent mille Dirhams (100.000,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent vingt mille dirhams (530.000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jomada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de monsieur le président de la commune Moulay Aissa Ben Driss au centre d'Ait Attab ;  
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés public  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du règlement de consultation.

N° 8853/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CERCLE DE BZOU  
CAIDAT D'AIT ATTAB  
COMMUNE MOULAY  
AISSA BEN DRISS  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 04/2021

Le Lundi 15/11/2021 à 11 heure, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le président de la commune Moulay Aissa Ben Driss sis au centre d'Ait Attab, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour location de l'abattoir du Souk Hebdomadaire Larbaa Moulay Aissa Ben Driss au titre année 2022 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

de monsieur le président de la commune Moulay Aissa Ben Driss, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente mille Dirhams (30.000,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent soixante cinq mille dirhams (165.000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de monsieur le président de la commune Moulay Aissa Ben Driss au centre d'Ait Attab ;  
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés public  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du règlement de consultation.

N° 8854/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Sud

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 24/2021 du 15/11/2021

- SEANCE PUBLIQUE -  
Le Lundi 15 Novembre 2021 à dix heures (10 h00 mn) il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien d'une piste forestière (FUB) sur 4 km, dans la forêt domaniale de l'oued selwane 1, située dans la Commune territoriale d'Essmara, province d'Essmara.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara ou télécharger à partir du portail des marchés de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 250092,00 dhs (Deux cent cinquante mille quatre vingt douze dirhams

et zéro centime) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Jomada n° 1 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante: Direction Provinciale des Eaux et Forêts BP 72 Essmara,  
- Soit les remettre au Président de la Commission

d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

- Il est prévu une visite des lieux le 04/11/2021, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara à 10 h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 04 du règlement de consultation.

N° 8855/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CERCLE D'AZILAL  
CAIADT DE ZAOUAIAT-AHANSAL  
CT DE ZAOUAIAT-AHANSAL  
Avis d'Appel d'Offre

n°05/2021

SEANCE PUBLIQUE

LE : 15/11/2021A 10heures ,il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la commune de Zaouiat-Ahansala

une séance publique pour l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre des prix pour l'affermage des souks et les abattoirs communaux ( Souk du Centre et Souk Asm Souk) à la CT de Zaouiat-Ahansal allant du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Dossier d'Appel d'Offre peut être retiré au service des finances à la commune de Z-Ahansal ,il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [WWW.marchéspublics.gov.ma](http://WWW.marchéspublics.gov.ma)

Et dont le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 4.000,00 DH .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° : 349-12-2 du 08 Jomada 1 143(20/03/2013) relatif aux marchés publics/

Les concurrents peuvent :  
\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le même service.

\*Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

\*Soit les remettre au Présent de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les Pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation .

NB :le montant offre par les concurrents ne doit pas être inférieur à 30 000,00 DHS

N° 8856/PA

العملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم ورزازات  
دائرة امركزان  
قيادة اغرم لوكدال  
جماعة تدلسلي

إعلان

تنظم جماعة تدلسلي امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لفائدة الموظفين المصنفين في درجة تقني من الدرجة الثانية.

ملاحظات	تاريخ إجراء الامتحان	آخر اجل لقبول الترشيحات	شروط المشاركة في الامتحان	إطار الترقية	الإطار الأصلي
- تودع ملفات الترشيح بمصلحة الموارد البشرية بجماعة تدلسلي. - تحرى هذه الامتحانات على الساعة التاسعة صباحا بغير جماعة تدلسلي وعلى المترشحين الحضور بمسؤولين ببطاقة التعريف الوطنية . - تعدد المناصب المتبقية . - بغائها في منصب واحد.	العبد 04 دجنبر 2021	الآثنين 29 نونبر 2021	-يفتح الامتحان في وجه الموظفين المتوفرين على ص. (6) سنوات على الأقل في الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية التي غايتها 31 دجنبر 2021	تقني من الدرجة الأولى	تقني من الدرجة الثانية

N°8851/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA  
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
45/DRPJ/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 11/11/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

EXTERNALISATION DES SERVICES STANDARD, ACCEUIL ET COURSIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 000,00 TROIS MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 316 800,00 TTC TROIS CENT SEIZE MILLE HUIT CENT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°8852/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
PROTECTION ET DE LA  
SAUVEGARDE SOCIALE  
DIRECTION REGIONALE  
CASA-SETTAT  
CHP MOULAY  
ABDELLAH  
DE MOHAMMEDIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRE DE  
PRIX N°10 /2021  
(Séance publique)

Le 15/11/2021 à 10 h, il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammédia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Conditionnement, collecte, transport, traitement des déchets médicaux et pharmaceutiques du centre Hospitalier Préfectoral de Mohammédia. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'unité de gestion financière et comptable sis à : Avenue Hassan II Mohammédia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- Montant Min :240.000,00 dhs(deux cents quarante mille dirhams)  
- Montant max :432.000,00 (quatre cents trente-deux mille dirhams)  
Le cautionnement provisoire est fixé à : (30.000,00 dhs) Trente mille dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable, avenue Hassan II Mohammédia ;  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les effectuer par voie électronique (www.marchespublics.gov.ma).

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable avant le 12/11/2021 à 12h (date limite pour dépôts des échantillons). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 8858/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation  
Nationale  
de l'enseignement  
préscolaire et de sport  
Académie Régionale  
de l'Éducation  
et de Formation  
Région Drâa-Tafilalet  
Direction Provinciale de  
Midelt  
AVIS DE  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
(Séance publique)  
Le 16/11/2021, il sera procédé, au siège de la direc-

tion provinciale de l'Aréf DT de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, à l'ouverture des plis concernant la consultation Architecturale suivante :  
Consultation architecturale n°15/MID/CA/2021  
Objet : « CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION AU LYCEE QUALIFIANT MY ALI CHERIF A LA CT RICH RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »  
• Heure d'ouverture des plis : 13h00  
• Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 833 000,00 DH HT (Huit cent trente-trois mille Dirhams et 00 Centimes) HT  
Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'AREF Drâa -Tafilalet de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101, et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certains règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les architectes peuvent :  
• Soit déposer leurs plis, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage sis à l'adresse précitée ;  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
• Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8859/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation  
Nationale  
de l'enseignement  
préscolaire et de sport  
Académie Régionale de  
l'Éducation  
et de Formation  
Région Drâa-Tafilalet  
Direction Provinciale  
de Midelt  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
SUR OFFRES DE PRIX  
(Séance publique)

Le 16/11/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, sise à

Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix comme suit :

Appel d'offres n°40/MID/INV/2021  
Objet : « CONTROLE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE QUALIFIANT MZIZAL A LA CT MZIZAL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 09h30  
• Cautionnement provisoire : 3 000 .00 DHS (Trois mille dirhams)  
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 108 000.00 dh (Cent huit mille dh)

Appel d'offres n° 41/MID/INV/2021  
Objet : « CONTROLE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION A LA CT BOUMIA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 10h00  
• Cautionnement provisoire : 500 .00 DHS (Cinq cents dirhams)  
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 9600.00 dh (Neuf mille six cents dh)

Appel d'offres n° 42/MID/INV/2021  
Objet : « CONTROLE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE TAFATOUH A LA CT MIDELE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 10h30  
• Cautionnement provisoire : 500 .00 DHS (Cinq cents dirhams)  
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 10000.00 dh (Dix mille dh)

Appel d'offres n° 43/MID/INV/2021  
Objet : « CONTROLE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE BOUADILE ALA CT SIDI YAHYA OUYOUSSEF, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 11h00  
• Cautionnement provisoire : 3 000 .00 DHS (Trois mille dirhams)  
L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 108 000.00 dh (Cent huit mille dh)  
Appel d'offres n° 44/MID/INV/2021  
Objet : « ETUDES GÉO-TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION AU LYCEE QUALIFIANT MY ALI CHERIF A LA CT RICH RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 11h00  
• Cautionnement provisoire : 3 000 .00 DHS (Trois mille dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 108 000.00 dh (Cent huit mille dh)

Appel d'offres n° 44/MID/INV/2021  
Objet : « ETUDES GÉO-TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION AU LYCEE QUALIFIANT MY ALI CHERIF A LA CT RICH RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 11h30  
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 15 000.00 dh (Quinze mille dh)

Appel d'offres n° 45/MID/INV/2021  
Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION AU LYCEE QUALIFIANT MY ALI CHERIF A LA CT RICH RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 12h00  
• Cautionnement provisoire : 1 000 .00 DHS (Mille dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 25 000.00 dh (Vingt-cinq mille dh)

Appel d'offres n° 46/MID/INV/2021  
Objet : « CONTROLE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION AU LYCEE QUALIFIANT MY ALI CHERIF A LA CT RICH RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 12h30  
• Cautionnement provisoire : 500 .00 DHS (Cinq cents dirhams)  
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 9600.00 dh (Neuf mille six cents dh)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège

de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue El-massira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• soit envoyés leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
• soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

N° 8860/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR & DE  
LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 50/INV/2021 et  
51/INV/2021

Le 12/11/2021, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

• L'AOO N°50/INV/2021 à pour objet Travaux de démolition de 27 salles vêtustes, programmé à 10h00 ;

• L'AOO N°51/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement de l'internat du lycée collégial ABDELLAH BEN HSAÏN, programmé à 11h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

• 3 000,00 DHS (Trois mille Dirhams) pour L'AOO N°50/INV/2021 ;  
• 5 000,00 DHS (Cinq mille Dirhams) pour L'AOO N°51/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• 181 440,00 DHS TTC (Cent quatre-vingt-un mille quatre cent quarante Dirhams TTC) pour L'AOO N°50/INV/2021 ;  
• 371 844,00 DHS TTC (Trois cent soixante et onze mille huit cent quarante-quatre Dirhams TTC) pour L'AOO N°51/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposés électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5 pour L'AOO N°50/INV/2021 ;  
Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5 pour L'AOO N°51/INV/2021 ;

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8861/PA

ROYAUME DU MAROC					
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS					
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA BP 56 - EL JADIDA					
PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DE L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA ANNEE BUDGETAIRE 2021					
TRAVAUX					
Objet des travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Travaux d'aménagement des sites des stations de pompage du périmètre des Doukkala	Travaux	Périmètre	Appel d'offres ouvert	Octobre	Département des Aménagements Tél: 05 23 34 22 70

N°8857/PA



Royaume Du Maroc  
Ministère de la Santé  
Délégation provinciale  
De Tata  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 04/2021/DMST  
(Séance publique)  
Le 10/11/2021 à 10 Heures  
du matin, il sera procédé  
au siège de la Délégation du  
ministère de la Santé à la  
Province de Tata, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres sur offres de prix  
ayant pour objet :  
LA MAINTENANCE PREVENTIVE  
ET CORRECTIVE DES CHAMBRES  
FROIDES RELEVANT DE LA  
DELEGATION DU MINISTRE DE LA  
SANTÉ DE LA PROVINCE DE TATA  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
des marchés de la Délégation  
du Ministère de la Santé à la  
Province de TATA ; AV Mohamed V  
TATA, il peut être également  
téléchargé à partir du portail  
des marchés publics :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 2000,00  
dhs (Deux mille Dirhams)  
- L'estimation du coût des  
prestations établie par l'administration  
est fixée comme suit :  
115200,00 dhs (Cent quinze  
mille deux cent Dirhams,00  
Cts)  
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers  
de concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27, 29, 31 et  
148 du décret N° 2-12-349  
relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au bureau  
précité  
- Soit déposer contre  
récépissé leurs plis dans le  
bureau des marchés sus  
indiqué ;  
- Soit les transmettre, par  
voie électronique conformément  
aux dispositions de l'arrêté  
du ministre de l'économie  
et des finances n° 20-14  
du 8 kaada 1435 (4  
septembre 2014) relatif à la  
dématisation des procédures  
de passation des marchés  
publics.  
- Soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ouverture  
des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4 du règlement  
de consultation.  
N° 8866/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHOURIBGA  
CERCLE D'OUED-ZEM  
CAIDAT DE SMAALA  
CT OULED AISSA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N° 01/2021  
(SEANCE PUBLIQUE)  
le 16/11/2021 à 11 heures  
il sera procédé dans les  
bureaux de la commune  
territoriale des OULED  
AISSA, à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offre  
sur offres de prix pour la  
location des différentes  
parties du SOUK JEMAA  
DES SMAALA pour la gestion  
2022 ; et dont ou la séance  
d'ouverture des plis est  
déclarée infructueuse ; la  
deuxième séance sera  
reportée à la date du  
01/12/2021, répartie en  
deux parts :  
Marché n° 01/2021  
-location du souk aux  
besoins dont le cautionnement  
provisoire est fixé à quatre  
mille dhs (50000,00 dhs ).  
la moyenne estimative des  
trois dernières années est :  
563980,00  
Marché N°1/2021  
- Location De L'Emplacement  
Du Souk Hebdomadaires  
dont le cautionnement  
provisoire est fixé  
- a dix mille dhs (10000,00  
dhs) .  
- la moyenne estimative des  
trois dernières années est :  
172800,00  
Marché N°1/2021  
-location d'autres locaux  
(fondouk et parking) dont  
le cautionnement provisoire  
est fixé à cinq mille dhs  
(10000,00 dhs) .  
- la moyenne estimative  
des trois dernières années

est : 103000,00  
Marché N°1/2021  
- location de l'abattoir du  
souk hebdomadaire dont le  
cautionnement provisoire  
est fixé à DIX mille dhs  
(10000,00dhs).  
- la moyenne estimative  
des trois dernières années  
est : 97500,00  
Les dossiers d'appels d'offres  
peuvent être :  
- retirets au bureau de  
régisseur de la Commune  
d'Ouled Aissa  
- téléchargés à partir du  
portail national des  
marchés publics dont l'adresse  
est [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
- envoyés par voie postale

aux concurrents qui les  
demandent dans les  
conditions prévues à l'article  
22 du décret n°801.20.2 du  
01 ramadan I 1442(14 AVRIL  
2021)fixant les conditions et  
les formes de passation des  
marchés de l'Etat ainsi que  
certaines règles relatives à  
leur gestion et à leur  
contrôle.  
Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
du décret n 801.20.2 du 01  
ramadan I 1442(14 AVRIL  
2021) fixant les conditions  
et les formes de passation  
des marchés de l'Etat ainsi  
que certaines règles rela-

tives à leur gestion et à leur  
contrôle  
Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre  
récépissé leurs plis dans les  
bureaux de la Commune  
d'Ouled Aissa .  
- soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au bureau  
précité.  
- soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ouverture  
des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
à l'article 19 du décret n° 2-  
12-349 précité  
N° 8867/PA

عمالة إقليم خريبكة  
دائرة وادي زم  
قيادة السماعة  
جماعة أولاد عيسى  
إعلان عن تأجيل طلب عروض يعروض اثمان لكراء مرافق السوق الأسبوعي  
جماعة السماعة جماعة أولاد عيسى إقليم خريبكة  
يُنهى السيد رئيس المجلس الجماعي لجماعة أولاد عيسى أن طلب العروض لكراء مرافق السوق الأسبوعي لجماعة السماعة  
والمشور بجريدي الاتحاد الاشتراكي و LIBERATION بتاريخ 2021/09/30 قد تم تأجيله إلى تاريخ 16/11/2021  
N°8862/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'ESSAOUIRA  
CERCLE TAMANAR  
CAIDAT SMIMOU  
C.RSMIMOU

Avis de modification d'appel d'offre ouvert

N° 03/2021

Le président de la commune de Smimou porte à la connaissance des concurrents que l'appel d'offre ouvert N° 03/2021 du 15/11/2021 annonce au journal libération a la date du 14/10/2021 sous N° 9441 concernant l'ouverture : L'affermage du souk hebdomadaire de la commune rurale smimou dimanche ainsi jeudi et souika des aids et maisme sidi bouzkri. est subit une rectification comme suite : la date d'ouverture des plis sa sera 16/11/2021 ou lier de la date 15/11/2021.  
Le reste sans modification  
N°8863/PA

المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
المنيرية الجهوية لجهة سوس ماسة  
المنودية الإقليمية بطاطا  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA SANTE  
DRS SOUSS-MASSA  
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA  
AVIS RECTIFICATIF RELATIF  
A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2021/DMST  
Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°08/2021/DMST, relatif à la maintenance préventive et corrective du matériel médico-technique du service mère et enfant de centre hospitalier provinciale relevant de la délégation provinciale du ministère de la santé à TATA  
A été rectifié comme suit :  
1- Report de la date d'ouverture des plis du 02/11/2021 à 10h00 au lieu de 22/10/2021 à 11H00.  
2- Report de l'estimation est 120360,00 dhs au lieu de 71280,00dhs.  
Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement  
N°8864/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION DES ETUDES, DU DEVELOPEMENT ET DE LA RECHERCHE ROUTIERE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DES PRIX  
N° DEDRR 01/2021  
Le Lundi Vingt Neuf Novembre Deux Mille Vingt et Un à Dix Heures 29/11/2021 à 10h, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre (HAY RIAD CHARIA ASSANAUBAR RABAT) à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour :  
Refonte du catalogue des structures types des chaussées neuves édition 1995  
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service des marchés et de la gestion comptable de la Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre (HAY RIAD CHARIA ASSANAUBAR RABAT), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma>  
• Le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000 dhs (cinquante mille Dirhams).  
• L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions Cinq Cent vingt mille dirhams TTC (2 520 000 dhs TTC).  
Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
LES CONCURRENTS PEUVENT DEPOSER LEURS PLS :  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
• Soit les déposer contre réception leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur Général des Routes et du Transport Terrestre ;  
• Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics conformément à l'article 06 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 Kaada 1435 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de la consultation.  
Pour les concurrents installés au Maroc il est exigé de produire copie légalisée (certifie conforme à l'original) du certificat de qualification :  

Activité	Qualification exigée	Catégorie
Expertise de laboratoire EL	-Expertise des routes et chaussées non courantes EL4	1
	- Expertise des routes et chaussée courantes EL3	1
Recherche – Développement	Recherche-Développement sur les techniques de construction et de maintenance des routes et chaussées RD2	1

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.  
N°8865/PA

**SOLENE EASY SERVICE INFORMATIQUE**  
SIEGE SOCIAL :  
RESIDENCE ESSALAM  
BD IBN TACHFINE  
IMM.G734 N°6 AIN  
BORJA – CASABLANCA  
Aux termes du procès-verbal en date du 28 janvier 2021 M. FATIH MHAMED propriétaire de 1000 parts sociales de la société SOLENE EASY SERVICE INFORMATIQUE a décidé comme suit :

- Dissolution anticipée de la société et nomination du liquidateur et lieu de liquidation.  
- Désignation de M. Fatih Mhamed en tant que liquidateur de la société.  
Le dépôt légal a été effectué aux près du tribunal de commerce de Casablanca sous n°14405

N° 8868/PA

**CONTINENTAL NEWS MAROC « CNM » CAPITAL ;**  
100.000,00 DHS  
Siege Social : 8,  
Lot Lbatoul Qi Lissasfa - Casablanca

Aux termes d'un procès-verbal de l'AGE en date du 08 septembre 2021. il a été décidé ce que suit :  
- Cession de 250 parts sociales appartenant à M. Choukairi Larbi (200) parts et M. Mamady Sidibe (50) parts en faveur de M. Ahmed Aklikim.  
- Extension de l'objet social  
- Modification corrélative des articles 3, 6 et 7 des statuts.  
- Continuation de M. Choukairi Larbi en tant que gérant de la société.  
Le dépôt légal a été effectué au près du tribunal de commerce de Casablanca sous n°35728 en date du 14 octobre 2021.

N° 8869/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime  
Développement Rural et des Eaux et Forêts  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N 20/2021/DPA/4/FIDA  
Le 17/11/2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :  
«L'Achat et livraison de matériel technique au profit des équipes métiers bénéficiaires d'appui dans le cadre du programme de développement rural des montagnes de l'Atlas de la DPA de Beni Mellal»  
Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du Service du Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics  
<http://www.marchespublics.gov.ma>.  
L'attention est attirée sur le fait que le montant maximum des offres est fixé à Dix Neuf Mille

DH(19.000.00 Dirhams).  
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Soixante Deux Mille Trois Cent Vingt Dirhams (762 320,00DH TTC)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes


aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (du 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal ;  
- Soit déposer par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et finances n°20-14 du 8 Kaada 1435(4 septembre 2014)  
Aucune visite des lieux n'est prévue dans le cadre du présent marché.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation dudit appel d'offre  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.  
N° 8870/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Préfecture des Villes  
Agence Urbaine d'Essaouira



المملكة المغربية  
وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة  
الوكالة الحضرية للصحراء

---

**Programme prévisionnel modificatif de l'Agence Urbaine d'Essaouira au titre de l'année 2021**

Le programme prévisionnel modificatif que l'Agence Urbaine d'Essaouira envisage de lancer pour l'année budgétaire 2021 se présente comme suit :

**I- Travaux :**

Nature des travaux	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Agencement et aménagement	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Installations techniques	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37

**II- Fournitures :**

Nature des fournitures	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Fournitures de bureau	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Matériel technique	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Mobilier de bureau	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Matériel de bureau	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Matériel informatique	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Achat de logiciels et développement de solutions informatiques	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Fournitures pour matériel technique et informatique	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Prestation d'impression et reproduction photographique	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Frais postaux	Siège de l'AUSS	Contrat	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Hébergement de site web de l'AUSS	Siège de l'AUSS	Contrat	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37

**III- Services :**

Nature des services	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Entretien et réparation du mobilier et du matériels de bureau	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Entretien et réparation des biens Immobilier	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Entretien et réparation de matériels technique	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Entretien et réparation de matériels informatique	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Assurances multirisques (vol, incendie, responsabilité civile)	Siège de l'AUSS	Convention / Appel d'offres ouvert	4ème trimestre de l'année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Assurances Accident de travail	Siège de l'AUSS	Convention / Appel d'offres ouvert	4ème trimestre de l'année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Maintenance	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Assistance comptable	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Publicité et communication	Siège de l'AUSS	Bon de Commande	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37
Réception, hébergements et restauration	Province d'Essaouira	Contrat	Année 2021	SBME(*) 05 24 47 40 37

(\*) Service du budget, des marchés et de l'équipement.

N°8871/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 29/DRAO/2021

Le 16/11/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN POINT D'EAU EN SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE DANS LA COMMUNE DE BOUGHRIBA DANS LA PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL OUJDA en lot unique  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale

de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : huit mille dirhams (8 000,00 Dh) TTC.

- l'estimation des couts des prestations est de : (494 880,00 dhs) quatre cent quatre-vingt-quatre Mille huit cent quatre-vingt-dix rams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Mous-

tapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 - Oujda ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.

- Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation, prospectus et notices descriptives exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés ou envoyés au Siège de la DRA de l'Oriental à Oujda le 15/11/2021 avant 16 heures 30min  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de Consultation.

N° 8873/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE NADOR  
CERCLE DE GUELIAIA  
CAIDAT DE B.BOUFROUR  
COMMUNE D'IKSANE

**Avis d'examen d'aptitude professionnelle pour l'année 2021**

Le président de la Commune d'Iksane organisera Dimanche 19 Décembre 2021, au siège de la Commune d'Iksane l'examen d'aptitude professionnelle au profit des fonctionnaires de la Commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade concerné pour atteindre les grandes suivantes:

- Rédacteur 2<sup>ème</sup> grade, échelle 10

L'examen est ouvert aux rédacteurs 3<sup>ème</sup> grade, échelle (09), de la commune d'Iksane.

Nombre de poste: Un (01) poste.

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> grade, échelle (07).

L'examen est ouvert aux adjoints techniques 3<sup>ème</sup> grade, échelle 06, de la commune d'Iksane.

Nombre de poste: Un (01) poste.

Les intéressés doivent déposer leurs candidatures au bureau des ressources humaine de la commune avant le: 26 Novembre 2021.

N°8795/PA

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°33/2021**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan informe les concurrents que la qualification exigée par l'appel d'offres n°33/2021 relatif aux travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur Oued NEGRO au PK 71+550 de la RN 16 (ex PK.7+550 de la RN.13) - Préfecture M'diq Fnideq, est rectifiée comme suit :

Secteur	Qualification	classe
<b>D</b> : Construction des ouvrages d'art	<b>D.1</b> : ouvrages d'art courants en béton armé	<b>3</b>
<b>B</b> : Travaux routier et voirie urbaine	<b>B.6</b> : Assises traités et enrobé à chaud	<b>5</b>

De même, la date d'ouverture des plis dudit appel d'offres est reportée pour la date du 04/11/2021 à 11 heures.

Le reste est sans changement

N°8874/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE RHAMNA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES RURALES



**Avis d'appel d'offres N°02/P.Rhamna/DAR/2021**  
Concernant la location de terrains collectifs Pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

En application du décret n° 2.19.973 en date du 9 janvier 2020 dans son article n°26, la province de Rhamna compte lancer un avis d'appel d'offres pour la location de 38 parcelles de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique NZALET LAADEM ET CONSORTS et ce dans le cadre de mobilisation des terrains collectifs pour l'investissement agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Lot Num	collectivité ethnique	référence foncière	caidat	Coordonnées Lambert	superficie	Prix de location d'ouverture
1	Nzalet laadem et consorts	17808/72	louta	x:253276.26 y:172005.85	35 ha 32 a 06 ca	2000 dh/ha/an
2	Nzalet laadem et consorts	17809/72	louta	x:254182.95 y:171215.43	27 Ha 60 a 25 ca	2000 dh/ha/an
3	Nzalet laadem et consorts	17810/72	louta	x:254512.21 y:170417.77	22 Ha 22 a 35 ca	2000 dh/ha/an
4	Nzalet laadem et consorts	17811/72	louta	x:253455.08 y:170703.96	30 Ha 77 a 68 ca	2000 dh/ha/an
5	Nzalet laadem et consorts	17812/72	louta	x:253503.06 y:170851.67	24 Ha 62 a 29 ca	2000 dh/ha/an
6	Nzalet laadem et consorts	17813/72	louta	x:253041.14 y:171144.95	29 Ha 06 a 63 ca	2000 dh/ha/an
7	Nzalet laadem et consorts	17814/72	louta	x:254780.16 y:173050.07	42 Ha 26 a 42 ca	2000 dh/ha/an
8	Nzalet laadem et consorts	17815/72	louta	x:255610.07 y:172772.97	47 Ha 55 a 37 ca	2000 dh/ha/an
9	Nzalet laadem et consorts	17816/72	louta	x:255110.94 y:172249.36	50 Ha 22 a 46 ca 24 Ha 20 a 07 ca :P2 42 Ha 79 a 05 ca	2000 dh/ha/an
10	Nzalet laadem et consorts	17817/72	louta	x:254996.39 y:171690.80	21 Ha 90 a 12 ca :P1 29 Ha 88 a 92 ca :P2	2000 dh/ha/an
11	Nzalet laadem et consorts	17818/72	louta	x:256968.90 y:171688.17	38 Ha 90 a 34 ca	2000 dh/ha/an
12	Nzalet laadem et consorts	17819/72	louta	x:257464.22 y:174544.41	20 Ha 87 a 21 ca	2000 dh/ha/an
13	Nzalet laadem et consorts	17820/72	louta	x:256455.28 y:174416.60	52 Ha 26 a 68 ca	2000 dh/ha/an
14	Nzalet laadem et consorts	17821/72	louta	x:256655.12 y:172710.34	56 Ha 95 a 93 ca	2000 dh/ha/an
15	Nzalet laadem et consorts	17822/72	louta	x:257009.40 y:172581.49	40 Ha 62 a 99 ca	2000 dh/ha/an
16	Nzalet laadem et consorts	17823/72	louta	x:256891.17 y:172474.16	43 Ha 72 a 33 ca	2000 dh/ha/an
17	Nzalet laadem et consorts	17824/72	louta	x:256918.20 y:172176.38	31 Ha 58 a 51 ca	2000 dh/ha/an
18	Nzalet laadem et consorts	17825/72	louta	x:255887.31 y:171608.54	10 Ha 36 a 83 ca	2000 dh/ha/an
19	Nzalet laadem et consorts	17826/72	louta	x:254579.72 y:169810.45	43 Ha 04 a 63 ca	2000 dh/ha/an
20	Nzalet laadem et consorts	17827/72	louta	x:255306.72 y:168902.35	49 Ha 32 a 96 ca	2000 dh/ha/an
21	Nzalet laadem et consorts	17828/72	louta	x:257331.5778 y:166032.1073 x:256057.5434 y:167831.7052	24 Ha 51 a 33 ca 15 Ha 20 a 04 ca 11 Ha 79 a 19 ca :P1 63 Ha 40 a 85 ca :P2	2000 dh/ha/an
22	Nzalet laadem et consorts	17829/72	louta	x:256064.81 y:168148.30	04 Ha 39 a 53 ca	2000 dh/ha/an
23	Nzalet laadem et consorts	17830/72	louta	x:256305.25 y:168285.24	06 Ha 89 a 48 ca	2000 dh/ha/an
24	Nzalet laadem et consorts	17831/72	louta	x:256142.70 y:167979.82	06 Ha 01 a 27 ca	2000 dh/ha/an
25	Nzalet laadem et consorts	17832/72	louta	x:255991.42 y:167798.24	01 Ha 71 a 89 ca	2000 dh/ha/an
26	Nzalet laadem et consorts	17833/72	louta	x:256231.62 y:167802.97	03 Ha 40 a 58 ca	2000 dh/ha/an
27	Nzalet laadem et consorts	17834/72	louta	x:256341.93 y:167588.63	06 Ha 04 a 39 ca	2000 dh/ha/an
28	Nzalet laadem et consorts	17835/72	louta	x:256480.10 y:167959.18	03 Ha 16 a 71 ca	2000 dh/ha/an
29	Nzalet laadem et consorts	17836/72	louta	x:256691.31 y:167727.86	09 Ha 68 a 11 ca	2000 dh/ha/an
30	Nzalet laadem et consorts	17837/72	louta	x:256399.47 y:167477.75	07 Ha 38 a 29 ca	2000 dh/ha/an
31	Nzalet laadem et consorts	17838/72	louta	x:256759.30 y:167488.99	09 Ha 76 a 17 ca	2000 dh/ha/an
32	Nzalet laadem et consorts	17839/72	louta	x:256544.53 y:167298.82	05 Ha 00 a 08 ca	2000 dh/ha/an
33	Nzalet laadem et consorts	17840/72	louta	x:256675.66 y:166948.24	04 Ha 01 a 78 ca	2000 dh/ha/an
34	Nzalet laadem et consorts	17841/72	louta	x:256809.22 y:167122.30	03 Ha 47 a 48 ca	2000 dh/ha/an
35	Nzalet laadem et consorts	17842/72	louta	x:257024.42 y:167380.13	06 Ha 99 a 71 ca	2000 dh/ha/an
36	Nzalet laadem et consorts	17843/72	louta	x:257174.67 y:167209.24	04 Ha 00 a 11 ca	2000 dh/ha/an
37	Nzalet laadem et consorts	17844/72	louta	x:256052.45 y:167675.39	01 Ha 10 a 22 ca	2000 dh/ha/an

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la division des affaires rurales relevant du secrétariat général de la Province de Rhamna ou téléchargé à partir du site web de la direction des affaires rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 24 31 64 95.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province rhamna au partir du 14 Octobre 2021 jusqu'au 04 Novembre 2021 à 11h00délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 05 Novembre 2021 à 11h00 au siège du Secrétariat Général de la Province.

N°8875/PA

PROVINCE DE KHOURIBGA  
CERCLE DE BEJAAD  
CAIDAT OULED Y  
ET B.BATAOU  
COMMUNE BENI  
ZRANTEL  
Avis d'appel d'offres  
ouvert

Séance publique (marchés n° : 04 et 05et 06/BZ/2021) Le 22 novembre 2021 à 11 heures, il sera procédé au siège de la commune de Beni Zrantel à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres de prix :  
-Location des biens des deux souks hebdomadaires Tlat Beni Zrantel et Sebtabbalte et les deux abat-toirs du commune Beni Zrantel au titre d'exercice 2022 du :01/01/2022 à 31/12/2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service régie communale, il peut être téléchargée à partir du portail des marchés de l'état w w w .marchés publics.gov.ma.  
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé aux concurrents qui le demandent dans

les conditions Prévus de l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20.03.2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leurs contrôles et leurs gestions.

Les cautionnements provisoires et l'estimation sont fixés comme suit :  
• Marché n° 04/BZ/2021: Souks à bestiaux de Tlat Beni Zrantel et Sebtabbalte

- cautionnement provisoire (30000,00) dirhams.  
- Estimation: 190000.00 dirhams.

• Marché n° 05/BZ/2021 : Droits de stationnement et d'entrée aux souks et Droits de stationnement des véhicules de Tlat Beni Zrantel et Sebtabbalte et Fondouk Sebtabbalte,

- Cautionnement provisoire: (20000,00) dirhams.

- Estimation global: 50500.00 dirhams (droits de stationnement et d'entrée aux souks: 43000.00dhs et droits de stationnement des véhicules et Fondouk : 7500.00dhs).

• Marché n° 06/BZ/2021: Les deux biens d'abattoirs de Tlat Beni Zrantel et Sebtabbalte

- cautionnement provisoire (20000,00) dirhams.  
- Estimation: 70000.00 dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29et31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20.03.2013) précité.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la régie communale.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre chez le président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par les articles 25, 26, 27 et

29 du décret n° 2.12.349 précité, à savoir :

\* Dossier administratif :  
- Caution provisoire.

- Cahier de décharge.

- Déclaration sur l'honneur comprenant le nom du concurrent, adresse et compte bancaire légalisée.

- CNSS délivré de moins d'un an.

- Attestation fiscale délivrée de moins d'un an par le percepteur.

- Photocopie de la CIN

- Registre de commerce

- Attestation de moyen humain et technique.

\* Dossier financier

- Acte d'engagement comportant le montant de location.

N.B : pour toutes autres informations contacter le service concerné de la commune.

Tél : 0667267998  
N° 8887/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD

SECURISATION DE L'AEP DU CENTRE ET DOUARS DE BEN KARRICH (PROVINCE DE TÉTOUAN )

LOT: CONDUITES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT-

N°117/DR9/CE/AMN/4/2021

Séance publique

La Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 6 Rue Melilla Castilla Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne :

LA SECURISATION DE L'AEP DU CENTRE ET DOUARS DE BEN KARRICH (PROVINCE DE TÉTOUAN) LOT: CONDUITES.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 300 000.00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000.00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP et Bordereau des Prix) est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de

la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 24/11/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger

Téléphone : 05- 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Email : [fferasi@onee.ma](mailto:fferasi@onee.ma) - [fbujida@onee.ma](mailto:fbujida@onee.ma)

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 8888/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD

AEP des douars relevant des communes territoriales TASSIFT et TALAMBOTE à partir de la nappe d'OUED LAOU (Province de CHEFCHAOUEN). Lot n°2 : Conduites II.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT-N°118DR9/CE/A/2021

à Lot unique

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°6 Rue Melilla,

Castilla-Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : L'AEP des douars relevant des communes territoriales TASSIFT et TALAMBOTE à partir de la nappe d'OUED LAOU (Province de CHEFCHAOUEN). Lot n°2 : Conduites II.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 111 000.00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 24/11/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul

temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau.

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 17/11/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger

Téléphone : 05- 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Email : [fferasi@onee.ma](mailto:fferasi@onee.ma) - [ielhassani@onee.ma](mailto:ielhassani@onee.ma)

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 8890/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD

TRAVAUX DE RECHERCHE ET REPARATION DE FUITES AVEC ENGAGEMENT SUR LE RESULTAT AU NIVEAU DU RESEAU

DE DISTRIBUTION D'EP DU CENTRE D'OUZZANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 119DR9/C/1/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne travaux de recherche et réparation de fuites avec engagement sur le résultat au niveau du réseau de distribution d'EP du centre d'Ouezzane.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 600 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 36000DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE DE SETTAT  
\*\*\*\*\*  
CS/ DSC/DAF/BM

**CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE**  
**N°07/2021**

Maître d'ouvrage : **Commune de Settât**  
Année Budgétaire : **2021**

**TRAVAUX**

TYPE DES TRAVAUX	OBJET DES TRAVAUX	LIEU D'EXECUT°	MODE DE PASSAT°	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHE RESERVES PME +CP+UC+AE
FOURNITURE ELECTRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC	ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC -COMMUNE DE SETTAT-	COMMUNE DE SETTAT	A.O.O	Du 15/10/2021 Au 31/12/2021	S.E.P	X

N°8877/PA

**SOCIÉTÉ DE FOURNITURES GÉNÉRALES INDUSTRIELLES « S.F.G.I »**

Société A Responsabilité Limitée d'associé unique  
Au Capital Social de 300.000,00 Dirhams  
Siège Social: RUE 19, n°7, LOUISSEMENT  
ESSAADAL QODS SIDI BERNOUSSI,  
CASABLANCA  
RC: 268207/  
CASABLANCA

I. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08.10.2021, l'associé unique de la société SOCIÉTÉ DE FOURNITURES GÉNÉRALES INDUSTRIELLES « SFGI » – SARL AU a décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social d'une somme de 200.000,00 dirhams pour le porter de 300.000,00 DHS à 500.000,00 DHS ;
- Modification des articles 6 et 7 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15.10.2021 sous le N° 796830.

N° 8891/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS**

CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18/  
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 16/09/2021 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- 1- Dénomination : « SOCIÉTÉ SMOUX » SARL AU
- 2- Siège social: 93.10 MASSIRA IC MARRAKECH.
- 3- Objet social : PRODUCTION ET MARCHAND DES PRODUITS DE LA PATISSERIE ET BOISSON.
- 4- Durée : 99 ans.
- 5- Capital Social : s'élève à 100.000,00 il est divisé en 1000,00 parts sociales de 100.00dh chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés, unique savoir :

Mme EL IDRISSE ASMAYE 1000,00 PARTS  
Soit au total 1000,00 PARTS

6- Gérance : la société est gérée par le cogérant de Mme EL IDRISSE ASMAYE CIN N° E501365 pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n° M10\_21\_2405855128487/2021/D.A.C.E et RC N°119409/2021 le 13/10/2021.

N° 8892/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS**

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°31/2021/DA  
Le 15/11/2021 à 10 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'of-

fres sur offres de prix pour les: TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SITES DES STATIONS DE POMPAGE DU PERIMETRE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 40 000,00 (Quarante Mille) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.926.958,08 (Un Million Neuf Cent Vingt Six Mille Neuf Cent Cinquante Huit Dirhams et Huit Centimes), Toutes Taxes Comprises.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et ses amendements n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;  
- Soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 02/11/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 et 13 du règlement de la consultation.

N° 8893/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS**

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°32/2021/DKSMG

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise

Le 15/11/2021 à 11 heures il sera procédé, à la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ESPACES VERTS DE L'ORMVAD

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Service des Moyens Généraux de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à Avenue

Ibn Khaldoune - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille Dirhams (7.000,00 DH).

L'estimation des coûts des travaux, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de Trois Cent Cinquante Deux Mille Huit Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises (352.800,00DH-TTC).

Le contenu, les travaux ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et ses amendements n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;  
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 01/11/2021 à 10 heures ; le départ est à partir du Service des Moyens Généraux de l'ORMVAD sis à Avenue Ibn Khaldoune - El Jadida.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 et 13 du règlement de consultation.

N° 8894/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS**

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°33/2021/DKGR

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise

Le 15/11/2021 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les : FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES BASSE TENSION AUX STATIONS DE POMPAGE ZI, BIR EL ABID, BOULAOUANE, EXTENSION SIDI SMILE ET OUEST 2 DU PERIMETRE BAS SERVICE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Ave-

nue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille Dirhams (6.000,00 DH).

L'estimation du coût des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de : Cinq Cent Cinquante Six Mille Deux Cents Dirhams Toutes Taxes Comprises (556.200,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et ses amendements n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;  
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les documents techniques, prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au

Bureau d'Ordre de l'ORMVAD sis à 16, Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, au plus tard le 12/11/2021 avant 16 heures.

Il est prévu une visite des lieux le 03/11/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 8895/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS**

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 34/2021/DK-DDA - Petite et Moyenne entreprise -

Le 15/11/2021 à 13 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres pour les :

ACQUISITION DE BÉLIERS SELECTIONNES DE RACES OVINES RECONNUES.

Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau Administratif et des Marchés du Département de Développement Agricole de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des

Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 (Dix Mille Dirhams)

L'estimation du coût d'acquisition des béliers, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de 672.000,00DH- TTC (Six cent soixante-douze mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et ses amendements n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;


- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 8896/PA

**Royaume du Maroc**  
**Université Hassan II**  
**de Casablanca**  
**Faculté de Médecine Dentaire**



FMDC  
Faculté de Médecine Dentaire  
Université Hassan II de Casablanca

المملكة المغربية  
جامعة الحسن الثاني  
بالدار البيضاء  
كلية طب الأسنان

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTMENT DE 2 PROFESSEURS AGREGES SESSION DU 07/12/2021**

La Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca organise le **07/12/2021** un concours de recrutement de 2 professeurs agrégés dans les spécialités suivantes :

- Pédodontie (1 poste)
- Parodontologie(1 poste)

Les intéressés doivent adresser une demande de candidature à Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à laquelle seront joints les documents suivants en 10 exemplaires :

- a)Un rapport général comprenant le relevé des travaux du candidat et leurs analyses.
- b) Un état des fonctions assurées depuis la réception au grade de docteur
- c) Une copie certifiée conforme des titres hospitaliers et universitaires.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat Général de l'établissement avant le **23/11/2021**.

N°8897/PA

# Sport

## Heureusement pour le Barça, Ansu Fati est là

Porté par le jeune prodige Ansu Fati, redevenu titulaire après son retour de blessure, le FC Barcelone a dominé Valence (3-1) dimanche au Camp Nou pour la 9<sup>e</sup> journée de Liga, et regoûte à la victoire après deux revers consécutifs.

Tranchant depuis son retour fin septembre, le diamant brut du Barça a été phénoménal dimanche pour sortir son équipe du guépier: les Catalans ont encaissé un but prématuré dès la 5<sup>e</sup> minute, sur une limpide reprise de volée de José Gaya consécutive à un corner mal dégagé... puis Ansu Fati est entré en action.

Dix minutes plus tard, le jeune attaquant (18 ans) orchestre un one-deux avec Memphis Depay, et décoche une frappe enroulée du droit depuis l'entrée de la surface pour égaliser (13<sup>e</sup>). Le Camp Nou scande "Ansu, Ansu!" sur l'air des "Messi, Messi!" d'antan, pendant que l'héritier du N.10 va chercher le ballon au fond des filets.

Et à la 39<sup>e</sup>, peu avant la pause, le jeune international espagnol est fauché par Gaya alors qu'il s'apprêtait à reprendre un centre de Gavi devant les cages valencienues. Un penalty transformé par l'autre attaquant révélation du Barça, Memphis Depay (41<sup>e</sup>).

Intenable sur son aile gauche, Fati a certes manqué quelques contrôles qui auraient pu déboucher sur des occasions. Mais on retiendra surtout son impact incommensurable sur la partie et les multiples différences créées.

Sa bonne étoile le poursuit encore. Victime d'une fracture du ménisque du genou gauche le 7 novembre 2020 contre le Betis Séville, Ansu Fati a subi quatre opérations et

est resté écarté des terrains pendant près d'un an. Et le 26 septembre, pour son grand retour, Fati est entré en jeu à la 81<sup>e</sup> minute et a marqué le but du 3-0 dans le temps additionnel face à Levante, pour la 7<sup>e</sup> journée de Liga.

Dimanche, il est sorti sous les ovations du public à la 59<sup>e</sup>, remplacé par Philippe Coutinho.

"C'était sa première titularisation, on avait convenu avec les médecins et le joueur qu'il allait jouer une heure. On ne veut pas le surcharger avant une semaine si importante. On dit toujours qu'on manque de joueurs comme lui, comme Kun (Agüero), qui peuvent créer des différences, qui ont des qualités de un contre un. Ce n'est pas un changement que je voulais faire, mais il fallait le faire", a glissé Koeman en conférence de presse d'après-match.

Fati et Depay sont les deux grandes raisons qui ont redonné le sourire aux supporters du Camp Nou, sans limite d'affluence pour la première fois depuis le début de la pandémie. Et aussi Marc-André ter Stegen, qui a eu la main ferme sur une frappe puissante de Gonçalo Guedes à la 57<sup>e</sup> minute, après s'être fait crucifier sur le but initial.

D'autres sources de satisfaction sont à souligner.

En premier lieu, le changement d'attitude des cadres quand l'équipe était au plus mal. Après le missile lancé d'entrée par Gaya des 25 mètres, Eric Garcia et surtout Gerard Piqué, au lieu de réprimander leurs coéquipiers comme contre le Benfica, les ont harangués et encouragés. Et le public du Camp Nou a suivi, au rythme des chants et des ap-



plaudissements.

Mais aussi le dernier but célébré avec rage par Philippe Coutinho (85<sup>e</sup>), trouvé par Sergiño Dest seul face aux cages. Ou encore la première entrée en jeu officielle (87<sup>e</sup>) d'un autre revenant, Sergio Agüero, de retour d'une blessure au mollet droit contractée le 9 août. Ce succès contre Valence ne fait pas bondir les Catalans au classement (7<sup>e</sup> avec 15 points). Il leur permet toutefois de réduire le

fossé avec leurs concurrents directs: l'Atlético et le Real Madrid, qui n'ont pas joué ce week-end, ne sont plus que deux points devant (17 points). Plus tôt dimanche, le Séville FC est allé l'emporter 1-0 sur la pelouse du Celta Vigo grâce à un but de Rafa Mir, et Osasuna est allé gagner 2-1 à Villarreal. Des succès qui les rapprochent de la Real Sociedad, nouveau leader de Liga après les trois points arrachés contre Majorque (1-0) samedi.

## Le capitaine du Sheriff Tiraspol vise les huitièmes

Atteindre les huitièmes de finale, "c'est possible": capitaine du Sheriff Tiraspol, époustouflant tombeur du Real Madrid en Ligue des champions et inattendu leader de son groupe, le Colombien Frank Castañeda veut aller encore plus loin avec un groupe dont il loue "l'esprit d'équipe".

"Gagner à Bernabeu, c'est la plus grande réussite de ma carrière", a confié à l'AFP l'attaquant de 27 ans, dont l'équipe affrontera l'Inter Milan à San Siro mardi pour la 3<sup>e</sup> journée de la Ligue des champions.

"Notre adversaire a eu plusieurs occasions, mais on l'a emporté. Quelle que soit la manière, on a gagné. Et en quittant le stade, dans le bus, je me disais que ce qu'on venait de réaliser était énorme", poursuit-il.

Pour le Petit Poucet de la compétition, déjà vainqueur à domicile face au Shakhtar Donetsk pour le tout premier match de son histoire en C1, l'emporter ensuite 2-1 sur le terrain du vainqueur de 13 Ligues des champions avait

tout de la belle histoire.

"On est en train de vivre un rêve et j'essaie de m'en rendre compte. Dans quelques mois, je réaliserai l'ampleur de ce que nous avons fait", se réjouit l'attaquant, meilleur buteur du championnat moldave la saison passée avec 28 réalisations, mais qui attend encore d'ouvrir son compteur en C1.

La clé des succès du club de Transnistrie, une enclave séparatiste pro-russe de Moldavie? "La bonne entente" entre les joueurs, assure Castañeda.

"C'est arrivé de nombreuses fois dans l'histoire du football: une petite équipe, quand elle est composée de joueurs qui sont très unis, quand dans le vestiaire règne un véritable esprit d'équipe, il peut lui arriver de grandes choses. C'est exactement ce qui se passe avec nous", assure l'attaquant du Sheriff Tiraspol, depuis deux saisons, après une première expérience en Europe, en Slovaquie.

Prochain objectif, San Siro, et l'Inter Milan

du Chilien Alexis Sanchez, l'un des joueurs favoris de Castañeda: "Il faut qu'on croie en nous, en notre travail, qu'on continue avec la même humilité. On sait qu'on est toujours le Sheriff, le petit club de cette grande compétition, mais on a faim, on a envie de montrer tout notre potentiel".

"De cette manière, on ira à San Siro pour montrer qu'on peut gagner, qu'on peut réaliser de grands matches. C'est le football: tout peut arriver, hier tu as gagné, et demain tu peux perdre", philosophe le Colombien. Il n'avait évolué qu'en deuxième division dans son pays avant de partir vers l'Europe.

Plus loin que San Siro encore, Castañeda pense que le Sheriff Tiraspol peut atteindre les huitièmes de finale de la Ligue des champions. Un objectif encore lointain, après seulement deux journées de compétition.

"On pense que c'est possible. C'est en nous, il faut qu'on fasse de bons matches, qu'on essaie de récolter le maximum de points", as-

sure-t-il. "Mais il ne faut pas qu'on oublie qu'on joue contre de très grandes équipes, qui peuvent à tout moment nous faire mal, et c'est pour ça qu'il faut qu'on reste très concentrés".

### Programme

#### Ligue des champions

*Ci-dessous le programme des matches prévus ce soir et comptant pour la 3<sup>e</sup>me journée de la phase de poules de la Ligue des champions*

#### Mardi à 17h45

Besiktas-Sporting  
Club BruggeKV-Manchester City

#### Mardi à 20h00

Ajax-Dortmund  
Atletico Madrid-Liverpool  
FC Porto-AC Milan  
Inter Milan-Sheriff Tiraspol  
Paris SG-RB Leipzig  
Shakhtar Donetsk-Real Madrid



## Mohamed El Talhaoui remporte le semi-marathon de Séville

L'athlète marocain Mohamed El Talhaoui a remporté l'édition 2021 du semi-marathon de Séville disputée dimanche dans cette ville du sud de l'Espagne avec la participation de centaines de sportifs de plusieurs pays.

El Talhaoui a dominé le semi-marathon dès les premiers kilomètres, imposant un rythme soutenu. Il a franchi la ligne d'arrivée en 1h03:12, plus de deux minutes devant son compatriote Khamis Bakari (1h05:40).

L'Espagnol Jorge Gonzalez a complété le podium avec un chrono de 1h05:49.

Chez les dames, le semi-marathon a été dominé par les athlètes éthiopiennes. La course a été gagnée par Tiruye Mesfin Aman avec un chrono de 1h10h47, suivie de Tigst Getnet Belew (1h12 :34) et de l'Espagnole Lola Chiclana (1h17 :55).

Le semi-marathon de Séville a été marqué par la participation de 7.200 athlètes.

### Ligue des champions

# Virée manquée du WAC à Accra *Promenade de santé du Raja à Marrakech*

Entame diamétralement opposée, dimanche, du Raja et du Wydad en Ligue des champions, et ce pour le compte des matches aller du second tour préliminaire. Si les Verts ont réussi leur entrée en matière, s'offrant par 2 à 0 leur hôte libérien le temps d'un match à Marrakech, LPRC Oilers, pour les Rouges le scénario a été tout autre. Leur virée du côté du Stadium d'Accra s'est soldée par une défaite sur la courte marque de 1 à 0 devant l'équipe ghanéenne de Hearts of Oak.

Comme prévu, la confrontation face à LRPC Oilers fut une simple promenade de santé pour les partenaires de Mohcine Moutawalli qui aurait pu sceller les débats sur un score beaucoup plus large. Dominant de bout en bout un adversaire ne faisant aucunement le poids, ils n'ont pas attendu longtemps pour débloquer la situation par l'entremise de Houcine

Rahimi à la 22ème minute, avant que Mohamed Benhalib ne double la mise juste avant le retour aux vestiaires.

Le match retour, prévu samedi prochain à 19 heures au complexe Mohammed V à Casablanca, ne devrait être qu'une simple formalité pour les derniers lauréats de la Coupe de la Confédération, bien partis pour décrocher leur ticket de la phase des groupes. Un tour où les Verts devront récupérer leurs joueurs blessés ainsi ceux qui n'étaient pas encore qualifiés, ce qui devrait être une bonne chose pour l'équipe qui aspire, au vu de son standing, à aller le plus loin possible dans cette C1 qu'elle n'a plus remportée depuis 1999.

Le Wydad, quant à lui, est tenu d'être au meilleur de sa forme pour franchir, dimanche prochain, à la maison le cap de Hearts Of Oak qui se rendra à la Métropole avec le but

d'avance du match aller, inscrit par Isaac Mensah à la 41ème minute de jeu. Privés des services de leur coach Oualid Rezagui, resté à Casablanca pour se faire soigner du Covid, les Rouge et Blanc ont dû sentir cette absence, produisant, au grand dam de leurs supporters, l'une des piètres prestations de l'équipe depuis belle lurette. Un match qui ne devrait pas être oublié de sitôt mais le contingent wydad est sommé de tirer les enseignements et de secouer le cocotier au retour. La mission se veut donc des plus claires : remonter la pente et continuer l'aventure en Ligue des champions.

Il convient de rappeler qu'en Coupe de la CAF (Match aller du 2ème tour préliminaire), les deux représentants du football national ont connu, samedi, des sorts différents. La Renaissance de Berkane est en droit de se targuer de sa bonne opé-



ration après avoir surclassé en déplacement à Monastir la formation tunisienne de l'US Ben Guerane par 1 à 0. Quant au club de l'ASFAR, qui retrouve la compétition africaine après

sept ans d'absence, il a été défait à domicile (0-1) par son homologue algérien de la Jeunesse Sportive de Kabylie.

Mohamed Bouarab

# Le FUS accroché par le HUSA Le CAYB s'offre le SCCM

Le FUS de Rabat et le Hassania d'Agadir (HUSA) ont fait match nul (0-0), dimanche au Complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat, pour le compte de la 6è journée de la Botola Pro D1 "Inwi".

Réduits à dix après l'expulsion du défenseur Saad Ait Khorsa à la 64è minute, les Fussistes n'ont fait que subir le jeu, remportant un seul point lors de cette rencontre. Suite à ce résultat, le FUS occupe provisoirement la 14è place (4 pts) ex aequo avec l'Ittihad de Tanger (IRT), tandis que son adversaire, le HUSA, grimpe d'une place et partage la 12è position avec l'Olympique de Khouribga (5 pts).

Dans la journée, le Youssoufia de Berrechid (CAYB) a battu le Chabab Mohammédia (SCCM) sur le score de 2 buts à 0, au stade El Abdi d'El Jadida.

Le CAYB a ouvert la marque à la 6è minute avec un but signé Mohammed Ettahry avant que Mouad Fekkak ne double la mise à la 89è minute.

Grâce à ce succès, le club d'Ouled Hriz s'est hissé à la 7è place avec 7 points à côté de la Renaissance de Berkane, tandis que le SCCM a rétrogradé à la 9è place avec 6 points, aux côtés de l'Olympique de Safi et de l'AS FAR.

Le bal de cette journée a été ouvert vendredi par la programmation de deux matches. Le premier a tourné à l'avan-

tage du MAS vainqueur en déplacement du RCOZ par 2 à 0, alors que le DHJ a disposé de la JSS sur le score de 3 à 2.

A noter que cette sixième journée a été amputée de quatre rencontres en raison de l'engagement du Wydad et du Raja en Ligue des champions et de l'ASFAR et de la Renaissance de Berkane en Coupe de la Confédération.

Ainsi, ce soir à partir de 19h30, l'Ittihad de Tanger jouera l'ASFAR, alors que mercredi, la RSB et le MCO accueilleront respectivement l'OOCK(18h15) et le Raja (20h30). Jeudi à 20h30, le WAC donnera la réplique à l'Olympique de Safi.

## Championnat D2

Ci-après les résultats complets des matches de la 5è journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football:

KACM-MAT : 0-1

OD-WAF : 3-2

TAS-USMO : 0-1

JSM-RBM : 1-1

CAK-UTS : 1-1

SM-IZK : 1-0

RAC-RCAZ : 1-2

ASS-CJBG : 2-1

Classement

1-ASS : 15 pts

2-SM : 10 pts

3-RCAZ : 7 pts

CJBG : 7 pts

JSM : 7 pts

MAT : 7 pts

TAS : 7 pts

8-RAC : 6 pts

RBM : 6 pts

USMO : 6 pts

UTS : 6 pts

13-CAK : 5 pts

WAF : 5 pts

15-IZK : 4 pts

16-KACM : 1 pt

## La dinde de Noël menacée par le manque de main-d'oeuvre au Royaume-Uni

**A**u coeur de la campagne anglaise, à la ferme "Flower Farm", c'est la tourmente. Patrick Deeley n'a toujours pas la main-d'oeuvre suffisante pour livrer ses dindes à Noël.

"Je ne suis pas sûr d'obtenir le personnel suffisant pour pouvoir faire le travail requis avant Noël. La pression sera forte", explique le fermier du Surrey (sud) à l'AFP.

Patrick devrait déjà pouvoir compter sur la présence de 12 travailleurs saisonniers pour la mi-décembre, pour l'aider à emballer, préparer et livrer ses volailles avant Noël.

Depuis plus de 15 ans, il recrute des ouvriers venus d'Europe. Il n'a pas réussi à en engager un seul cette année.

Dans sa grange en bois foncé de 30 mètres de long, 600 dindes blanches l'entourent quand il vient les nourrir.

"Le Brexit est, selon moi, un facteur important, dans la mesure où une des conséquences est une perte massive de main-d'oeuvre" explique-t-il.

Le Brexit, entré en vigueur le 1er janvier, complique désormais l'entrée au Royaume-Uni de travailleurs originaires de l'Union européenne qui doivent obtenir un visa.

Face à la pénurie de main-d'oeuvre qui affecte le secteur de la volaille, certains éleveurs ont multiplié les petites annonces pour recruter. Mais les candidatures se font extrêmement rares.

"Ce n'est pas le travail le plus glamour du monde. C'est un travail difficile, c'est l'agriculture, il faut travailler sept jours par semaine", explique à l'AFP Mark Gorton qui élève des dindes à Norfolk dans l'est de l'Angleterre, et ne compte à ce jour aucun saisonnier, alors qu'il en embauche environ 300 à 400 chaque année.

"Nous sommes à six semaines du début de la préparation des dindes pour le marché de Noël et, pour le moment, nous n'avons pas de main-d'oeuvre", ajoute-t-il visiblement inquiet.

En raison de la pénurie de main-d'oeuvre, certains fermiers ont été contraints de produire moins de dindes cette année et les supermarchés ont revu leurs carnets de commandes à la baisse.

"Le nombre de dindes a été considérablement réduit (...) c'est un problème à travers tout le pays, peu importe si vous avez dix dindes ou 20.000 dindes, le problème est fondamentalement le même, il y a une énorme pénurie de

main-d'oeuvre qualifiée", précise Patrick.

Face à cette situation, les amateurs de dindes commandent plus tôt. Sur les 40 fermes regroupées dans l'association des dindes fraîches de ferme traditionnelle, une majorité a fait état d'une augmentation significative des commandes par rapport à l'an dernier à la même date. Certaines exploitations ont même déclaré avoir reçu cinq fois plus de commandes. D'où le risque de voir grimper les prix de la dinde. "Je pense que les gens vont malheureusement constater une augmentation du coût des produits", prévoit Patrick.

L'élevage de volailles étant un secteur clé de l'économie britannique, le gouvernement a décidé d'accorder 5.500 visas de travail valables jusqu'au 31 décembre, pour faire venir les saisonniers. Mais les fermiers craignent que cette initiative ne change pas la donne.

"Est-ce que je quitterais ma maison, mon pays, mon travail, ma sécurité, juste pour venir aider un pays qui m'a dit qu'il ne voulait plus de moi? Je ne le ferais pas", commente Patrick pour qui les travailleurs étrangers se sentent désormais "mal-aimés".

À l'approche de Noël, les éleveurs



semblent résignés: "Je vais devoir persuader les gens qui travaillent pour moi que nous allons devoir travailler 18-19 heures par jour, au lieu de 16", explique aussi Patrick.

Le secteur de la volaille est un des plus touchés par le manque de main-

d'oeuvre. Mais c'est loin d'être le seul. À l'approche de la saison des fêtes, les producteurs de sapins, les éleveurs de porcs, ainsi que les magasins de jouets redoutent aussi de ne pas pouvoir répondre à la demande en raison du manque de personnel et de chauffeurs routiers.

## Recettes

### Rôti de la viande à la moutarde



#### Ingrédients :

- morceaux de viande
- 2c à s de moutarde
- 3 gousses d'ail
- noix de muscade
- 3 c à s de beurre
- sel, poivre
- 1 verre d'eau

#### Préparation recette Rôti de la viande à la moutarde :

lavez bien les morceaux de viande et laissez égoutter, dans une bassine mélangez tous les ingrédients, sauf l'ail que vous coupez en longueur et que vous introduisez dans la viande en mettant des petits trous. Laissez macérer 1h, puis mettez le au four à une température de 200° et chaque fois vérifiez s'il est prêt avec la pointe du couteau,

## Les Etats-Unis deviennent numéro un du minage de bitcoin

**L**es mineurs américains de bitcoin, qui permettent la validation des transactions et la création de la cryptomonnaie, sont désormais les premiers producteurs au monde, alors que l'activité a complètement disparu en Chine, selon une étude publiée mercredi.

"Les nouvelles données, qui courent jusqu'à fin août, montrent que les Etats-Unis concentrent 35,4% (de l'activité, ndlr), contre 16,8% fin avril, suivis par le Kazakhstan avec 18,1% (contre 8,2%) et la Russie 11% (contre 6,8%)", commente dans un article Michel Rauchs, auteur de l'étude de l'Université de Cambridge.

Pour faire fonctionner le réseau décentralisé du bitcoin, des processeurs valident des transactions et prouvent leur participation à l'exercice en cherchant à deviner le résultat d'équations complexes.

Ils reçoivent en échange de nouveaux bitcoins, un processus très énergivore appelé "minage" et qui était jusqu'à présent concentré en Chine.

Mais après plusieurs annonces ces dernières années contre les cryptomonnaies, alors que cette technologie décentralisée et difficile à contrôler pour un Etat inquiète Pékin, qui lance en outre son propre yuan numérique, la Chine a finalement interdit complètement l'activité des mines en juin.

Les mineurs de bitcoin consomment l'équivalent de 0,45% de la production mondiale d'électricité, estime le Cambridge Bitcoin Electricity Consumption Index (CBEI), soit plus qu'un pays comme les Philippines.

"La conséquence directe de l'action du gouvernement chinois a été une baisse mondiale de 38%" de la participation des mineurs au réseau bitcoin, note M. Rauchs.

"Cela représente à peu près la part de la Chine avant les mesures gouvernementales, ce qui suggère que les mineurs ont bien cessé leurs opérations, tous en même temps", ajoute-t-il.

Depuis, le réseau a repris une activité aussi intense, et l'a même dépassée, conclut-il.

Une partie importante des mineurs s'est relocalisée

aux Etats-Unis, où ils cherchent des sources d'énergie au prix peu élevé, et où les législateurs sont partagés sur le sujet encore nouveau des cryptomonnaies.

Le président du régulateur des marchés (SEC) Gary Gensler a ainsi qualifié le secteur de "Far West" à plusieurs reprises, même s'il a reconnu fin septembre qu'il n'avait pas le pouvoir d'interdire leur utilisation sans l'appui des parlementaires.

À l'inverse, certains élus, surtout du côté de l'opposition républicaine encouragent cette nouvelle source de revenu à la croissance impressionnante.

Le sénateur texan Ted Cruz, invité à une conférence sur le bitcoin, a incité vendredi les mineurs à s'installer dans son Etat pour profiter du gaz et de l'énergie éolienne produite localement et qui est en partie gaspillée faute de demande.

